Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Juillet - Septembre 2017
N° 190 - 7 €

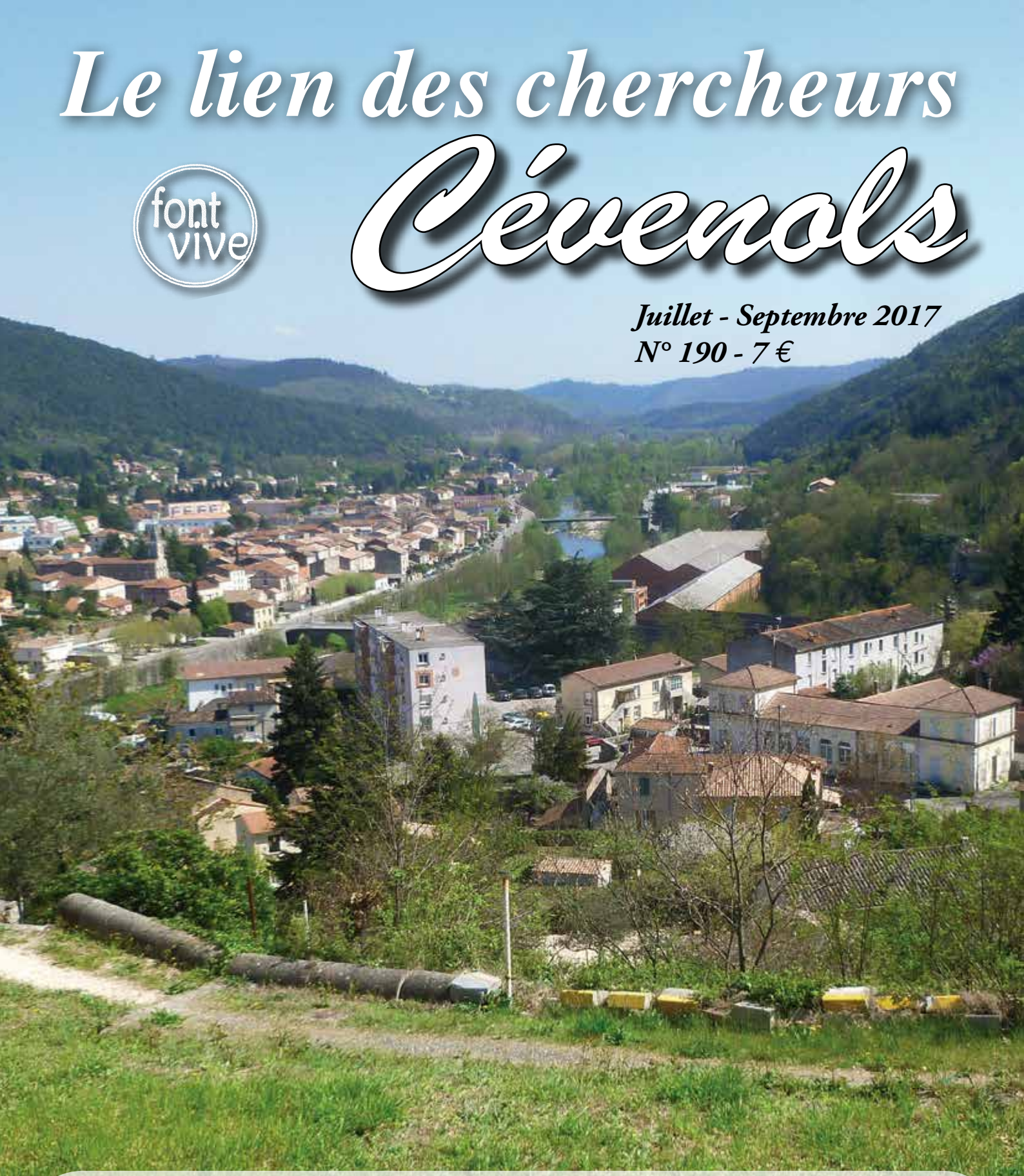

Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges,
Le groupe de paléographie de Génolhac

Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790, Henri Teisserenc

Mémoire de la langue parlée en Cévennes aux XVIIe et XVIIIe siècles, Marie-Lucy Dumas

Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné à Meyrueis en 1660, Henri Teisserenc

Sommaire

- **In memoriam, André Claveirole, avec bibliographie,** p. 3
- **Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges, Les étudiantes en paléographie de Génolhac,** p. 5
- **Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790, Henri Teisserenc,** p. 14
- **Mémoire de la langue parlée en Cévennes, à partir des archives familiales, aux XVIIe et XVIIIe siècles, Marie-Lucy Dumas,** p. 18
- **Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné à Meyrueis en 1660, Henri Teisserenc,** p. 26

Courrier des adhérents : Quelques notes sur l'histoire de Molières (Cavaillac), par Henri Pagès, p. 31

- **À lire à consulter,** p. 32

Photo de couverture : La vallée de Bessèges, vue du Mas de Bessèges, photo M.-L. Dumas

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Chaussée sur la rivière La Dourbie, photo Henri Teisserenc

Agenda

25 août : Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols à St-Jean-du-Bruel (Aveyron), salle du Musée de la Noria, visite du village, déjeuner au restaurant Papillon, après-midi visite de Nant et petite marche jusqu'au sources du Durzon.
Un covoiturage est possible à organiser à partir d'Alès : prendre contact avec Marie-Lucy Dumas par courrier électronique.
27 août : 14ème rencontre des écrivains régionaux à Barjac.
1er octobre : sortie du numéro 191, entièrement consacré à la captivité de soldats cévenols dans des camps allemands pendant la Grande Guerre, un texte de Jean-Bernard Elzière avec une importante iconographie.

In memoriam. André Claveirole

Un ami de longue date nous a quitté. Ami personnel de beaucoup d'entre nous, et surtout un ami du *Lien des Chercheurs Cévenols* pour lequel il s'est investi pendant de nombreuses années.

André Claveirole est entré au comité de rédaction du *Lien* au cours de l'année 1995, année où il conçoit et réalise une enquête auprès des adhérents de *LCC*, enquête qui permettra de faire évoluer notre revue dans sa forme et son contenu. Dès cette année 1995, André seconde Marcel Daudet au secrétariat de *LCC*, et à partir de 1998, le remplace. Marcel Daudet avait alors déjà débuté l'informatisation de la réalisation de ce qui n'était à l'époque qu'un modeste bulletin. Ce sera André, qui grâce à ses compétences professionnelles, en assurera la transformation en une véritable revue. En 1998, la couleur est introduite pour les pages de couverture, et à partir de l'an 2000 une nouvelle maquette et une nouvelle couverture sont adoptées, ainsi qu'une augmentation de la pagination de 24 à 28 pages.

En 1999, il procède à l'ouverture du premier site internet de LCC, nous plaçant largement en avance parmi les sociétés dites savantes. Ce site avait été réalisé bénévolement par la fille d'André, Caroline, que nous associons à cet hommage, étant elle-même décédée bien prématurément en septembre 2015.

Les tâches d'ordre administratif n'empêchaient pas André de poursuivre des recherches actives, en particulier sur la commune de St-Paul-la-Coste où était située la maison de famille de Terre Blanque qu'il aimait tant. Il avait transcris les carnets de Paul Trouvat , arrière-grand-père de son épouse, instituteur à St-Paul-la-Coste à la fin du XIXe siècle, qui avait fait construire la maison de Terre Blanque. Il avait dépouillé et analysé le compoix de St-Paul, ainsi que les registres de délibérations du XVIIIe siècle. Ces recherches donnèrent lieu à plusieurs articles dans le Lien, dont en 1998 : « La peste aux portes d'Alès », « Microtoponymes tirés d'un compoix de 1644 » ; en 1999, un grand article sur les délibérations consulaires ; en 2001 : « Un moulin cévenol à travers les siècles », le Plaignol, d'autres articles encore.

Il organisa aussi le grand colloque universitaire qui portait sur les Compoix, premier colloque sur ce sujet qui devait connaitre un grand développement des études. Il en assura la publication des actes. Grâce à lui, c'est la première publication conjointe qu'effectuait le L.C.C. avec l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Il assura également, avec Gérard Caillat, la numérisation des anciens numéros du Lien, et leur diffusion en Cdrom. À partir du 2e trimestre 2004, il transmet à Gérard Caillat la fabrication du LCC, et démissionnera de son poste de secrétaire en juin 2007, après avoir assuré cette fonction avec une grande compétence pendant près de douze années. Il participera au comité de rédaction jusqu'en 2011.

Nous adressons à son épouse et à ses deux fils toute notre sympathie, en les assurant que le travail effectué pendant si longtemps avec toujours une extrême affabilité et gentillesse restera longtemps dans notre souvenir.

Articles d'André Claveirole publiés dans le L.C.C.

N° 98 : Transcription du Registre des baptêmes et mariages célébrés au Désert par le pasteur Louis Mazauric de 1776 à 1791 [Saint-Paul-la-Coste et environs].
N° 102 : Dépouillement de l'enquête L.C.C.: … des "Maisons Neuves".
N° 112 : La peste aux portes d'Alès.
N° 113 : Internet… ou la langue d'Ésope. Inventaire après pillage des métairies d'Alexandre de la Tour (texte recueilli par A. Claveirole). Microtoponymes tirés d'un compoix de 1644.
N° 114 : P. Lafont, M. Wienin, A. Claveirole : Retour sur les microtoponymes.

N° 117 : Les délibérations d'une communauté cévenole [1ère partie] R Consuls et «principaux habitants»
N° 120 : De la qualité de la soie cévenole au XVIIIe siècle [texte communiqué par A. Claveirole].
N° 121 : Les délibérations d'une communauté cévenole [2ème partie] L'ordre du jour et le pouvoir de décision.
N° 122 : Localisation de la maison foganhe.
N° 125 : Un moulin cévenol à travers les siècles : le Plaignol.
N° 126 : Richesse et limites de la carte de Cassini.
N° 127 : Jardins rosants, jardins sécants, jardins de choux.
N° 128 : L'adieu aux francs. Unités monétaires et typographie.
N° 129 : En marge du Grand brûlement.
N° 131 : Épisode cévenol.
N° 132 : Les brevettes et leur usage. Des jardins et des sources (d'archives).
N° 133 : S.O.S. volontariat !
N° 134 : Les bulletins du Lien de 1983 à 1994 à nouveau disponibles (enfin !)

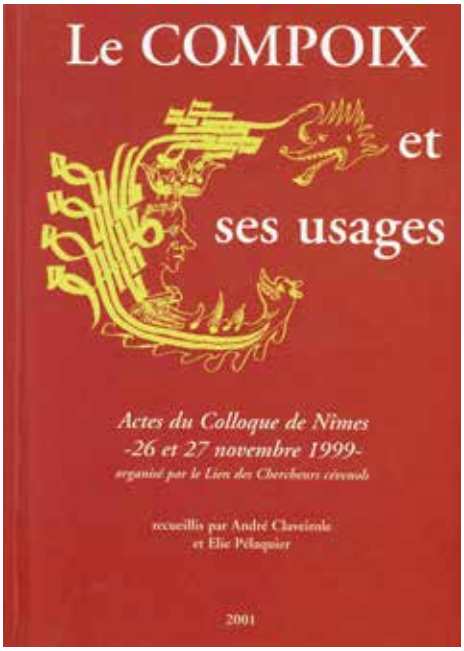

N° 135 : Mine à eau [?]
N° 136 : Meunier ! Tu dors ? Des surfaces et des confronts dans les compoix.
N° 137 : Urgences - La mémoire orale en Cévennes. Les esplèches (suite).
N° 138 : Utilisation des appareils photonumériques aux Archives.
N° 139 : Heurs et malheurs d'un instituteur cévenol au XIXe siècle.
N° 144 : Les brevettes de Cassagnas.
N° 146 : Le bétail à Cassagnas en 1556.
N° 147 : La «Grande Recherche ».
N° 155 : Cimetières privés protestants en Cévennes : une continuité identitaire.
N° 158 : En marge des cimetières protestants, LCC N° 155. Proportion garçons/filles : délai entre naissance et baptême.
N° 160 : À propos de la législation sur les chèvres (article de J.-G. Pieters dans L.C.C. n° 159).

Balade de printemps, le 21 mai à Saint-Brès et alentours

La vieille tour carrée du château des seigneurs d'Anduze domine le village perché de Saint-Brès.

Le four à chaux de Vinsonnet ; une étude de ce four a été effectuée par Jean-Pierre Borrelly.

Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges

par Michèle Lemal, Alice Alcalde et Maryse Cheyreyzy, étudiantes en paléographie de Génolhac, et leur professeur Marie-Lucy Dumas.

La commune de Bessèges est née au XIXe siècle (1857). Elle doit sa création aux mines de charbon. Elle s'étend sur les deux rives de la Cèze entre les communes de Peyremale et Robiac-Rochessadoule rive droite, et entre Bordezac et Meyrannes, rive gauche. Ces lieux existent depuis les Xe-XIe siècles, sans doute.

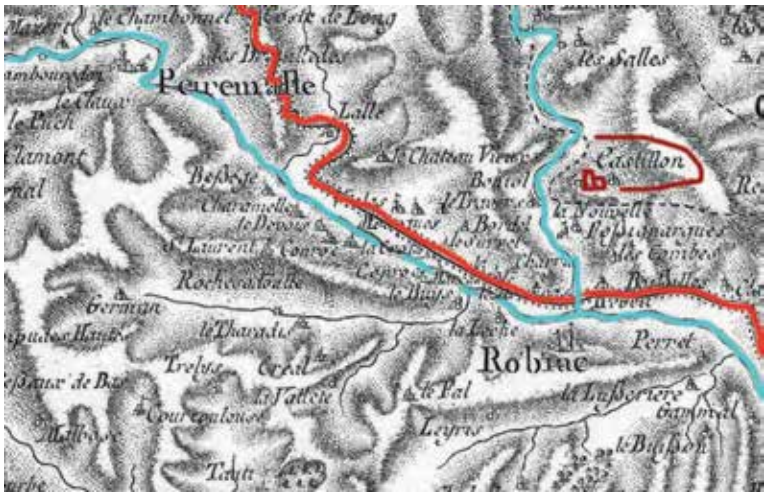

Cependant, le nom de cette commune provient d'un ensemble de maisons qui étaient situées rive droite, au-dessus de la mairie actuelle (quartier de la Cantonnade) appelé dans les textes « le Mas de Bessèges ».

Selon le dictionnaire topographique du Gard de Germer-Durand, ce lieu est mentionné pour la première fois en 1318 dans le cartulaire de Saint-Sauveur-de-la-Font[1] : « *locus de Balzeguis* » et la deuxième fois, un « *Pierre de Besiges* », témoin d'un acte en 1410, à Nîmes[2].

L'étude du terrier des emphytéotes des coseigneurs du mandement de Castilhon[3], en 1718, établi par le notaire Veau de la Nouvelle[4] permet de connaître les habitants et le terroir du Mas de Bessèges et son environnement au XVIIIe siècle. Le Mas de Bessèges se situe dans le « mandement et la communauté de Castilhon » et dans la paroisse de Robiac, à cette époque[5].

Un découpage compliqué dans la vallée de la Cèze, avant la Révolution

1) La paroisse de Robiac, St-Andéol de Robiac

Elle s'étend entre la paroisse de Peyremale au nord, celle de Meyrannes au sud, essentiellement déployée sur la rive droite de la Cèze. Elle englobe les lieux de Gammal, Foussignargues et Rochessadoule. St-Andéol de Robiac est une donation du pape Calixte II (1119-1124) à l'abbaye de Saint-Gilles, où auparavant, un monastère dépendait de l'évêque de Viviers[6].

2) Le mandement seigneurial de Castilhon en 1716

La circonscription seigneuriale de Castilhon comprend au XVIIe siècle les lieux suivants :

- Paroisse de Robiac : 41 reconnaissants[7] pour le mas de Bessèges (forains compris), 10 pour le « lieu de Bessèges », 1 à Conroc, 4 au Buis, 8 au mas Deleuze, 6 au mas de Bordel ou du Solier (avec four commun), 15 au Cros (avec four commun), 2 au mas de la Croix du Soulier, 1 au Travers de Robiac, 2 au Petit Viala,1 au mas des Granges,

1 Abbaye de femmes à Nîmes près de la fontaine de Nîmes. Le cartulaire a disparu.

2 Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome III, p 120, éditions Lacour.

3 Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac, Fonds de Roche, 263, un registre.

4 Dont un descendant sera le premier maire de Bessèges de 1858 à 1864 : M. de Veau, de Robiac. (Liste des maires de Bessèges).

5 Contrairement à ce que prétend un petit ouvrage sur Bessèges (éditions Lacour, auteur Henri Aubenque), ce lieu n'appartenait pas au marquisat de Portes.

6 Et que l'abbé Goiffon retrouve dans la résidence seigneuriale : Goiffon, abbé, *Paroisses de l'archiprêtré d'Alès*, éditions Lacour, p. 394.

7 Reconnaissance féodale aux coseigneurs du mandement, en 1718, Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives de Génolhac, Fonds de Roche, 263 (terrier des seigneurs du mandement de Castilhon).

1 mas de Congiral, 3 au mas de la Sauvegarde.

- Paroisse de Peyremale : 2 au mas des Houllèdes, 1 au mas de la Coste de Long, 1 à Trebiaux

- Paroisse de Courry : 18 à Chavagnac, 2 à Sauvas, 7 au mas du Four (avec four commun), 1 mas de Rieubert, 1 à Courry, 1 au mas des Crouzets, 2 à Reboul, 1 à Montagnac, 3 à Banne.

Ils sont au nombre de 116 reconnaissants, ce qui donnerait environ 520 personnes (un tiers environ du total du taillable de Castilhon).

D'autres tenanciers dépendent des seigneurs de Portes, des chanoines de St-Ruf de Valence et d'autres petits seigneurs.

Le mandement de Castilhon recouvre donc les parties nord des paroisses de Robiac, l'ouest de celle de Courry et l'est de celle de Peyremale. Cette disposition de part et d'autre de la Cèze ne recoupe pas des limites paroissiales. Elle est contrôlée par un château, celui de Castilhon qui dominait la Cèze[8] dont il ne reste plus que quelques murs[9].

Carte postale des restes du château de Castilhon, avant 1940.

Par cet exemple, très courant dans les Cévennes, on perçoit que l'organisation seigneuriale du territoire n'épouse pas la logique de l'Église qui est de regrouper autour d'une église paroissiale des hameaux dispersés. Pour autant on ne peut en tirer aucune conclusion sur l'antériorité géographique de la paroisse sur la seigneurie, ni de la seigneurie sur la paroisse.

8 Sophie Asport-Mercier fait l'analyse de l'installation de tours et de forteresses pour contrôler les rivières, les eaux qui servent aux moulins et le passage, d'où les nombreux restes dont la vallée de la Cèze est bordée (conférence de la semaine cévenole à Alès, jeudi 6 octobre 2016).

9 Le dernier pan vient de s'effondrer suite aux pluies de l'automne 2016.

3) La communauté de Castilhon : d'un immense territoire à un quartier oublié

La communauté de Castilhon connaît une histoire particulière qui la fait passer de territoire important à celui de très modeste quartier d'une nouvelle commune, pour disparaître ensuite des mémoires. René Charaix[10] a fait le point de l'évolution de cette situation :

1) après la Révolution, le mandement devient en entier la commune de « Castilhon de Courry ». Courry est suspendu en 1792 suite à l'affaire du camp de Jalès[11], une fusion des deux communes est envisagée.

2) 1808 : les deux communes sont définitivement séparées.

3) Puis Castilhon devient « Castilhon de Gagnières » en 1841, écrit ainsi « Castillon de Ganière ». Le quartier de Gagnières qui n'existait pas auparavant devient une région minière fort peuplée, à cette date, avec huit puits de houille[12].

4) 1857 : la commune de Bessèges est créée à partir d'un morceau de Castilhon de Gagnières et d'une partie de Robiac, le « Mas de Bessèges » est le centre de cette nouvelle commune. La même année est inauguré le chemin de fer Bessèges-Alès pour transporter le charbon.

5) En 1922, le nom de la commune de Gagnières est amputé de celui de Castilhon (pour ne pas confondre avec Castillon-du-Gard ou probablement parce que ce nom ne signifie plus rien) et devient « Gagnières » tout court.

6) Le quartier de Castilhon est rattaché à Foussignargues qui devient commune en 1926,

7) lequel Foussignargues fusionne avec Bessèges en 1972.

Le compoix de Castilhon de 1661[13] donne la liste des terroirs dont les lieux sont éclatés sur diverses communes (Sénéchas, Peyremale, Bessèges, Courry et Castilhon de Gagnières) ; les lieux sont placés sur la Cèze et trois de ses affluents : l'Homol et le Luech rive droite et la Ganière rive gauche ! Cette incroyable répartition géographique comprend 337 foyers fiscaux en 1661, soit environ 1 500 habitants.

10 Charaix, René, « La Ganière et Gagnières », *La Viste*, n°27 juin 2010, p. 16-19.

11 Il s'agit d'un rassemblement de gardes nationaux « monarchistes » où intervient le comte de Saillans, chef d'une armée royale.

12 Une bande dessinée *Les gueules noires en Cévennes* » dessine les puits de mine à Gagnières, suivant une rigoureuse recherche iconographique, Cyrille Le Faou, éditions de la rue Sombre, 2015.

13 Voir le site de Charaix : http://www.charaix.com/Culture/Compoix_1661/CompoixMandement.html . Un fort beau livre de 8 kilos qu'il détaille dans son site, archives municipales de Gagnières.

Les terroirs :

- Castilhon, Reboul, Les Combes et le Mas del Ranc sive Revety, Foussignargues, Bonniol
- Chavagnac, Le Four, La Teaulière sive Laulaguet, Le Frigoulet et la Gadilhe, les Salles depuis les Bouziges et la Rivière jusqu'aux Plaines, les Granges
- Le travers de Robiac : le Molinas, Charves, La Marchande, La Sauvegarde, Le Sollier, Le Mas de la Croix du Solhier, le Mas du Cros, le Mas del Boisson, le Claux Domergue, le Petit Viallat, le Mas de l'Elze
- le Mas del Gas des Bouys, la Teissarye, La Leche, Pujol, inférieur et supérieur, La Croix
- Clairac, Lusserière, Leyris sive del Robiac, Leyris, Lou Fal, Boissières, Saint Florans
- Bessèges, Peyremale
- Tarabias, mas supérieur, mas inférieur, Charrenove, Chamboredon

Le mandement de Castlhon, carte établie par René Charaix, publiée dans La Viste n° 27, juin 2010.

La seigneurie de Castilhon contrôle les confluents et les ruisseaux à orpaillage

Des lieux cités plus haut et de la carte établie par René Charaix, on constate que la seigneurie de Castilhon est installée :

- au confluent de la Doulouvy avec la Ganière, depuis Frigolet aux Crouzets,
- au confluent de la Ganière avec la Cèze, des Crouzets à Foussignargues,
- sur un bon morceau de la Ganière et de la Cèze depuis Bessèges à Clayrac
- et sur le confluent du Luech à la Cèze depuis Tarabias à Chamboredon.

Ces ruisseaux, particulièrement la Ganière et la Cèze, sont connus pour la découverte de pépites d'or. L'orpaillage a toujours existé sur ces rives, et a fait l'objet d'une enquête en 1752 par l'abbé de Gua de Malves[14] qui remonte la Cèze et la Ganière à la recherche de « paillots » (paillettes). Sa quête du filon d'or est infructueuse. L'orpaillage se poursuit. Dans les années 1980, a été déposé un permis d'explorer toute cette région en vue de trouver cet or. La levée de boucliers des communes a annulé ce permis[15].

Ces eaux animent en outre, de nombreux moulins banaux, dont il reste bien peu d'exemplaires sur le trajet de la Cèze, emportés qu'ils furent par les inondations spectaculaires de cette rivière, jusqu'à la construction du barrage d'écrêtement des crues de Sénéchas.

En 1716, les coseigneurs, à égalité de droits, sont Antoine de Castilhon[16], baron de St-Victor et le comte Pierre Scipion Beauvoir du Roure représenté par noble Rodier d'Elpuech[17], d'Anduze. Le comte du Roure fréquente la Cour à Versailles, il est rarement présent sur ses terres. Les redevances sont exprimées en « mesure de Castilhon[18] ».

Les premières reconnaissances d'emphytéotes recensées par le notaire, remontent à 1332. À cette date, elles sont passées à Raimon de Guilafred et Bernard Jourdan, puis en 1435 à Sybille de Guilafred et à Pierre II de Bane[19], en 1448 (7 mars) avec Guillaume Beauvoir du Roure et Pierre III de Bane et en 1493 (30 mai) à Guillaume de Beauvoir et Jean de Bane.

Avant le XIIIe siècle, les coseigneurs de Castilhon reconnaissent comme seigneur supérieur la famille des Bermond d'Anduze, poursuivie dans la famille des Budos de Portes.

Selon Christian Tardieu, le mandement seigneurial de Castilhon est à l'origine possession de deux familles les Castilhon et les Guilafred.

14 Arch. dép. Hérault, C 5657 rapport de l'abbé Gua de Malves, et C 5671, mémoire sur les paillots.

15 *Vers 1985, Pierre Nicolini, et Michel Quint, sur la foi d'une théorie personnelle, pensent trouver de l'or dans la vallée de la Gagnière, près de la ferme d'Abeau. Ils obtiennent un P.E.R. (permis exclusif de recherche) qui n'aboutira pas à une exploitation. Aujourd'hui ils ont refait une demande de P.E.R. malgré l'opposition de l'opinion publique qui craint que la forêt de pin de Salzmann ne soit de nouveau menacée par les travaux.* Revue *Etamine*, fév. 1998.

16 Cet homme est décédé vers 1683, son héritier porte les prénoms de François Olivier (1681-1726).

17 Son descendant ou son cousin, Antoine Rodier de Labruguière a laissé un récit de voyage *D'Anduze à Amsterdam*, 1770-1771, Nîmes, 1900, consultable sur Gallica Bnf.

18 Voir tableau en annexe.

19 Les seigneurs de Banne écrivent leur nom avec un seul n : Bane.

1) Les Castilhon

Deux frères, Pierre et Guillaume sont coseigneurs en 1263. La délimitation géographique des droits de justice entre les seigneurs de Castilhon et les abbés de Bonnevaux, seigneurs justiciers de Courry, alors, fait l'objet d'un accord en 1276[20].

Leur part de coseigneurie passe par mariage dans les mains des Bane, vers 1380.

2) Les Bane

Les Bane : une frérèche[21] ancienne possède le château de Banne et octroie de nombreuses donations à l'ordre des Templiers de Jalès en 1181 : Arnaud, Bernard, Guigon et Astorg accordent une partie des dîmes, donation poursuivie par Uc de Bane, puis par l'évêque de Viviers qui finit par octroyer l'église de Banne aux Templiers de Jalès.

Arnaud de Bane, damoiseau et coseigneur d'Avéjan épouse Ferrande de Castilhon seigneuresse de la moitié de la seigneurie de Castilhon. En 1386, elle rend hommage au seigneur de Portes Thibaud de Budos[22] ; les Bane deviennent ainsi coseigneurs de Castilhon.

Vers 1540, ils cèdent leur part à la famille St-Victor qui, se targuant de l'ascendance par les Bane, reprend le titre de « Castilhon ».

3) Les Guilafred

Les Guilafred[23] coseigneurs de Saint-Brès, font partie des seigneurs importants de la région au début du XIVe siècle, puisqu'en 1302 Aimeric de Guilafred est convoqué par le sénéchal avec le seigneur Pelet d'Alès, le seigneur de Randon, Pierre de Bane, Bérard de Montalet et le vicomte de Polignac à une assise sur les donations « clandestines et frauduleuses »[24], avec divers juges et les consuls d'Alès.

La branche des Guilafred s'éteint avec Sibylle de Guilafred, coseigneuresse de Castilhon, femme de Guiraud des Gardies. Leur fille Antoinette de Gardies épouse Guillaume de Beauvoir du Roure (déjà coseigneur de Banne) en 1426. Par ce mariage les Beauvoir du Roure deviennent coseigneurs du mandement de Castilhon.

20 Vidal, Auguste, « Le prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de la région (XIIe-XVIIIe siècles) », *Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 41, N°163-164, 1929. pp. 113-167 ; à consulter sur Persee.fr.

21 Frérèche : un ensemble de frères et de sœurs propriétaires ou seigneurs collectivement.

22 *Chartrier de Portes, inventaire*, Hors série du Lien des Chercheurs cévenols, n° 3, folio 167.

23 On peut soupçonner, grâce à leur patronyme, leur origine germanique, wisigothe ou franque : de *will* : volonté et *fried* : paix = Will(a)fried, donc !

24 Vaissette, Vic, *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, Tome 6, p. 651, édition Privat, Toulouse.

4) Les Jourdan ou Jordan

Un Bernard Jourdan est seigneur de Montalet (près de St-Ambroix) et passe reconnaissance aux successeurs des Anduze en 1434[25], pour cette coseigneurie. Aucune indication sur cette famille.

Le mas de Bessèges et le lieu de Bessèges

1) À l'origine, une pagésie servile

Diverses indications dans les reconnaissances laissent présager que les lieux appelés « mas » ont été des « pagésies », c'est à dire un regroupement de serfs sur un terroir qui, une fois libérés de la servitude[26], sont restés sur les terres en passant contrat collectif de cens avec leur seigneur. Ces « mas » témoignent d'une conception de l'occupation et de la mise en valeur du territoire par les seigneurs qui y procédèrent[27].

La première indication et la plus évidente, est celle d'une censive collective, devenue ensuite individuelle au XVe siècle. Pour la pagésie du « mas de Bessèges » la censive collective de ceux qui possèdent une maison (et les terres autour) est de 3 livres, 4 sols, 4 cestiers 4 jonchées d'avoine, 4 cestiers de seigle et 4 gélines, partagée entre les « contenanciers ».

Pour certains, une portion individuelle est précisée : 1 boisseau 1 quart et 1/8 de seigle, 1/8 de géline (poule), 1 sol 2 deniers. Pour ces portionnaires, la date de la reconnaissance féodale est différente (1493) et serait donc l'indication de la volonté d'emphytéotes d'individualiser leur redevance. Toutes ces censives sont à payer à la Saint Michel. On constate tout de suite que la châtaigneraie n'existe pas, ou à peine, lors de la rédaction des premières redevances, puisqu'aucune redevance ne parle de châtaignes.

En 1716, Pierre Villard peigneur de chanvre du Mas de la Leche à Robiac possède une part d'une très grande châtaigneraie avec 31 autres « contenanciers » du mas de Bessèges, il paye la totalité de la censive décrite ci-dessus, mais sa part propre se monte à 1/32.

25 *Chartrier de Portes*, Hors série du Lien des chercheurs cévenols, inventaire, folio n° 186.

26 En principe la libération des serfs date de la fin du XIIIe siècle, 1262 très exactement pour les serfs de Guigon Meschin et du seigneur Bermond d'Anduze, dans la haute vallée de la Cèze, de Villefort à Ponteils, et des mêmes dans la vallée de Malarce et Thines (Ardèche). Son application a pris quelque temps à devenir effective.

27 D'autres exemples sont connus : créations seigneuriales des villages de Portes, Génolhac et Villefort par la famille d'Anduze, fin XIe et début XIIe siècle.

La deuxième indication de l'origine servile des mas, est le fait que leurs tenanciers sont « *tailhables au cinq cas : quand le seigneur part en mer, le second s'il achaptait une terre ou des rentes et que le prix se monte à 15 livres ou plus, s'il mettait fils ou filles ou sœur dans les ordres, le quatrième s'ils les mariait et que leur constitution se monte à 20 livres ou plus, cinquièmement s'il faisait des chevaliers* ». « *Si les 5 cas n'ont pas lieu, les tenanciers payent 4 livres en plus* ». Ce qui implique systématiquement le paiement de cette taxe des cinq cas, jusqu'à la Révolution. Le tailhable à 5 cas se retrouve chez quelques seigneurs de la région, pour certaines terres seulement, par exemple le seigneur de Brésis a des tailhables à 5 cas dans le hameau de Brin (commune de Concoules, Gard). Il n'y pas mention de jours de « corvées », qui ont sans doute disparu au cours des siècles, remplacés par une augmentation de censes.

La troisième indication est la prestation de serment, telle qu'elle est formulée, recopiée des reconnaissances les plus anciennes :

« *… autre reconnaissance faite par Jean et Pons Vacher, frères, Jean de Treilhe et Gournet des Plans dud mas de Bessèges à noble Guigon de Beauvoir seigneur du Roure et à noble Pierre de Bane aussi coseigneur dud Castilhon, le septième mars mil quatre cent quarante huit reçue par Jean Serurier notaire et à lad reconnaissance fait hommage genoux à terre tête découverte, mains jointes mises dans celles du Sr Delpuech en lad qualité et prêté le serment de fidélité aux promesses d'être bon et fidèle emphytéote susdite pièce meilhorer non détériorer, ni mestre en mains prohibées de droit la montrer à l'oeil et faire semblable reconnaissance quand en sera requis à peine de commis…* »[28].

Tous ceux qui prêtent serment le font à genoux, tête découverte et les mains dans les mains du seigneur ou de son représentant et « s'engagent à la fidélité », acte que l'on ne peut exiger que d'hommes totalement liés au seigneur par un contrat personnel et qui sont, avant le XIIe siècle, soit des serfs, soit des hommes libres sur des terres données en fief par le seigneur. Les hommes libres doivent porter leurs lances pour défendre leur seigneur à son appel aux armes. Ici, pour le mas de Bessèges, aucune mention d'une quelconque « monstre d'armes » à laquelle les emphytéotes du Mas de Bessèges auraient dû procéder, il s'agit donc bien de serfs, à l'origine. Ils s'engagent en outre à ne pas vendre quelque pièce de terre à l'Église ou à un autre seigneur, faute de quoi elle sera confisquée (la commise) par le seigneur pour l'attribuer à un autre[29].

Précisions sur le mot « mas » : il vient par abus de langage du mot « mansus », le manse d'un seigneur, parties de terre données à exploitation à des serfs et sur lequel le seigneur a des droits directs. Le titre original du Mas de Bessèges est donc « mansus de Balzeguis » : un regroupement de maisons, encastrées les unes dans les autres tels le Mas du Four, le Mas de Bordel ou du Soulier, le Mas de l'Euze ou de l'Elze (Deleuze) où habitent de nombreux habitants. Certains « mas » sont en outre pourvus d'un four commun qui est inclus dans la reconnaissance (droit de ban pour cuire son pain) et dont les habitants s'acquittent en commun, c'est le cas aux Mas du Four, Mas du Solier ou de Bordel, Mas de Chavagnac. En revanche, les emphytéotes du Mas de Bessèges ont acquis le droit de cuire leur pain chez eux, à une date inconnue, vraisemblablement au XVIe siècle.

Plus tard, une grosse ferme, avec un seul propriétaire, ou deux, prend aussi le nom de « mas » tel ceux de La Sauvegarde, des Granges… il ne s'agit pas de « pagésies » mais d'installations plus récentes (à partir du XVe siècle). En 1716, le Mas de la Sauvegarde, au lieu de Conroc, est la propriété de Demoiselle Claudine Veau, veuve du sieur Jean Platon qui a acheté ce mas au sieur Louis Dupré, procureur de la sénéchaussée de Nîmes. Ce mas, ou métairie, contient en outre un moulin à blé avec béal (prise d'eau) et capresclaux (barrage sur la rivière pour détourner l'eau vers le béal).

2) Le Mas de Bessèges et « le lieu de Bessèges » de 1448 à 1750

Puisque nous ne pouvons remonter plus loin dans le passé, nous constatons qu'en 1448, 4 familles sont répertoriées dans les redevances, il s'agit de Jean et Pons Vachers, frères, Jean de Treilhes et Gournet des Plans. Le notaire est Jean Serurier.

En 1493, 7 familles :

28 Terrier de 1718.

29 Hélas Jean-Claude, *Gap-Francès, une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan*, Gens et terroirs des hautes Cévennes, 2017, chapitre V : « Cette prestation d'hommage donnait lieu à un véritable rituel ; la formule qui en rend compte est immuablement la même tout au long du terrier ; il est dit que le confessant : « *homatgium fecit et fidelitatem promisit manibus junctis et genibus flexis, pollices ipsius domini procuratoris osculando* ». Ainsi, hommage et promesse de fidélité étaient inclus dans le même geste, celui de s'agenouiller, de joindre les mains et d'embrasser les pouces du seigneur. Le tenancier prononçait-il alors des paroles ? Les textes n'en disent rien. Pourtant, comme la promesse de fidélité ne semble pas avoir été renforcée par le traditionnel serment, il faut croire que le geste rituel que je viens de décrire s'accompagnait d'une formule qui engageait aussi solennellement "l'homme" que ne l'eût fait le serment ».

- 3 successeurs : Pierre et Jean Vacher père et fils, Jean Vacher cousin, fils d'Antoine et Guillaume des Plans,

- 4 nouveaux ayant probablement acheté la propriété de Jean de Treilhes : Jean Jaussal, Jean Deler fils de Jean, Jean Dumazer et Simon Domergue.

Le compoix de 1661 donne une liste de 30 personnes[30] possédant des biens à « Bessèges ». Sur le catalogue des noms il ne reste plus, en 1716, que ceux des familles André, Domergue, Joyeux, Martin, Nicolas, Polge, Quinsac, Rivière et les descendants des Vacher du XVe siècle. Ces mutations patronymiques affectent toute cette région, particulièrement pendant la petite période glaciaire de 1660 à 1710 : des hommes venus du Gévaudan ou d'autres régions très appauvries et affamées par les mauvaises récoltes, marient des filles héritières. La volatilité des patronymes s'en ressent.

Carte postale des années 1910, montrant le Mas de Bessèges à mi-pente, à gauche les forges.

3) Les habitants du Mas de Bessèges en 1716 et les capitations en 1721

1716, les reconnaissants aux coseigneurs	***1721, les capités[1]***
Antoine et Jean Bertrand, tisserands de toile, possèdent une maison	Simon de la Fabrègue 6 L Antoine Bertrand, travailleur, 5 L
Etienne Laval et Jeanne Noguier, tisserand de toile, une maison	Etienne Laval, travailleur, 1L
Jean Dugas et son petit- fils, Jacques Rivière, cardeurs, deux maisons	Jean Rivière, travailleur, 2 L 10 s
Daniel Barthélémy, une maison	Daniel Barthélémy, travailleur, 1 L 15 s
Jean Martin, tisserand, une maison Maurice André, une maison Jacques Bouisset, travailleur de la terre Pierre Nicolas, ménager, une maison Jacques et Nicolas Jean, père et fils, ménagers, deux maisons	Gilles André, travailleur, 1 L 5 s Claude Bouisset, travailleur, 15 sols Pierre Nicolas, travailleur, 3 L Jacques Nicolas, ménager, 8 L
André Castanier et son épouse, deux maisons, dont l'une au nom de l'épouse	André Chastagnier, travailleur, 1 L
Maurice Bertrand, maçon, une maison	Maurice Bertrand, travailleur , 2 L
Simone Martin, veuve, une maison Jean Nicolas, travailleur de la terre, une maison Jean Maurin, travailleur de la terre Jean Domergue, travailleur de la terre, une maison	Jean Domergue, pensionnaire de demoiselle de St Aunès, travailleur 1 L Jean Domergue, travailleur, 15 sols
Baptiste Polge, une maison	Baptiste Polge, travailleur, 15 sols
Jean Polge, deux maisons	Jean Polge, travailleur, 1 L 10 s
Jacques de Quinsac, deux maisons	Les hoirs de Jacques de Quinsac, 1 L
Jacques Joyeux	Jacques Joyeux, travailleur, 1 L Jean Baeth Le rentier de Monsieur de Robiac du Martinet, travailleur 1 L 5 s Le rentier de Pierre Villar du Travers, travailleur, néant Louis Veau, travailleur, 1 L Louis Berger de Foussignargues, 10 s

1 Arch. dép. Gard, C 1448

4) Les forains de 1716, propriétaires qui n'habitent pas le Mas de Bessèges,

de la paroisse de Robiac

Pierre Villard, peigneur de chanvre, du mas de la Lèche

Antoine Cerisier, ménager, du mas Deleuze (de l'Elze ou de l'Eulze)

Jacques Sugier, ménager, du mas Deleuze

Jean Domergue, de Rochessadoule

Louis Roux, travailleur de la terre, mas du Gas, au Buis

de la paroisse de Peyremale

Pierre et Jacques Dugas, ménagers,

Jacques Gilles,

Jean Thomas, cordonnier, des Droulhèdes

de la paroisse de Courry

Balthazar Rédarès, ménager, de Courry ; une propriété au mas de Bessèges, qu'il tient de son épouse, Suzanne de Malbosc,

de la paroisse de Portes

Jacques Tribes,

de la paroisse de Sénéchas

Jean Nadal.

5) Nature des propriétés

Trois catégories de métiers :

- des agriculteurs un peu aisés les ménagers,
- des travailleurs de terre : hommes qui possèdent peu de terres et sont obligés de s'employer chez les autres,
- des paysans artisans de l'industrie lainière, cardeurs et tisserands, un deuxième métier en plus d'agriculteur, c'est une constante.

La catégorie reflète le statut social des propriétaires :

- par exemple les quatre travailleurs de la terre de la liste des habitants - mais ils sont peut-être possédants par ailleurs - ont de petites propriétés, non diversifiées : Jacques Bouisset, une vigne, un castanet, des bois, Jean Nicolas, une terre attenant à sa maison, un castanet, Jean Maurin, deux castanets, une terre, Jean Domergue, une terre attenant à la maison, une vigne, trois castanets.
- Les plus riches possèdent en outre des jardins, des prés, des vignes, des plantations d'arbres fruitiers, des chénevières. Jean Polge par exemple possède une maison, terre et fruitier, un chastanet à côté du terroir de Vernhas, un jardin à la font Dumas, un castanet et une vigne à l'Arbousset, un autre au Coutelier, un autre au Fraix, une partie de castanet à la Devèze ; puis une maison et trois pièces qu'il tient de Pierre Barefort, marchand tuilier : maison, pré, terre et chastanet, plus un coin de terre, une chènevière et un castanet au Pradalet. Ces propriétaires vivent donc du revenu de leurs terres, certains ont des ouvriers agricoles, dont nous avons la liste ci-dessus ; il est probable que Jacques Bouisset et Jean Maurin sont logés par leur patron.
- Pour les propriétés de moyenne ampleur, les revenus ne sont pas suffisants. Les quelques indications de métier dont on dispose, des tisserands, un cardeur, un maçon rappellent que le paysan est aussi un artisan, qu'il transforme lui-même sa production ou qu'il exerce un autre métier, à la mauvaise saison.

6) Le terroir du Mas de Bessèges

Le terroir du Mas de Bessèges est très bien circonscrit et on en trouve encore les traces dans le cadastre napoléonien, il était la pointe extrême de la communauté de Castilhon à l'est et sur la rive droite de la Cèze. Il est délimité :

- au nord et à l'est par la rivière de Cèze
- au sud par le sommet du Ranc qui le sépare de la commune de Robiac
- à l'ouest par le valat de Plo qui est la limite avec la paroisse de Peyremale.

Au premier plan, les pentes du petit mont, le valat de Vinsadoule ou des forges et le Ranc qui ferme le territoire. Photo M-L. Dumas

Il est composé de deux parties séparées par le valat de Vinsadoule ou de la Forge : la première, un petit mont culminant à 363 m, actuellement couvert de chênes verts, de lauriers et de pins qui ont remplacé les châtaigneraies ; la seconde, les cultures et les pentes du Ronc rouge depuis le col de Malpertus jusqu'à la Cèze. Celle-ci sont garnies de terres de pâtures entre 300 et 400 m, puis de châtaigneraies et d'elzières (chênes verts) et de jardins en bordure de la Cèze.

Le petit mont offre un étagement des cultures qui permettait de fournir tout ce dont avaient besoin les habitants :

- des gravières et des pierres dans le lit de la Cèze, pour construire les maisons dont les murs conjuguent galets de la Cèze, schiste des hauteurs et grès ;
- des prairies, des terres labourables, des jardins près de la rivière, souvent inondés et dont il fallait reconstruire les murettes protectrices (lieu actuel : La Plaine) ; et des canabières.
- des vignes, des fruitiers, du seigle sur les terrasses encadrant les maisons du mas (lieux actuels : Le Mas, Les Traverses, Les Grottes, La Cantonnade) ;
- des châtaigneraies, puis des pâturages en hauteur (lieux actuels : Le Plo, La Grange).

La route de Peyremale à Bessèges suit le méandre, à bonne distance, pour éviter la destruction en cas d'inondation. Un chemin prend son origine sur cette route et monte vers le mas (actuel GR 44 b). Cependant sur la carte Cassini, 60 ans plus tôt, la seule route indiquée est celle de la voie de Cèze (Villefort à Saint-Ambroix) qui suit la rive gauche. Un lacis de chemins piétonniers reliait le mas de Bessèges à tous les autres lieux, la traversée de la Cèze était impossible au printemps et en automne avec les fortes pluies. Toutefois, des « gas », gués, sont mentionnés : au nord le « gas mejo », au sud, le « gas de Buis ».

Au début du XIXe siècle, le terroir du « mas de Bessèges » renferme déjà plusieurs îlots de population :

- en bordure de la Cèze : le Martinet, c'est-à-dire un moulin à eau qui actionne le marteau (martinet) d'une forge,
- sur les hauteurs, à 291 m, le Mas lui même, la Cantonnade, les Crottes.

Le bâti

Le Mas de Bessèges est un ensemble de maisons s'appuyant les unes sur les autres. Un habitat regroupé typique des Cévennes où l'on épargne la terre cultivable en resserrant les maisons, dont les assises sont les rochers. Trois calades très pentues et deux transversales permettent d'accéder aux maisons et relient le Mas aux chemins des bords de la Cèze. Malgré l'état de ruine d'un certain nombre, on peut dénombrer la trentaine de maisons dont parle le terrier de 1716. Certaines maisons sont particulièrement bien construites avec un porche d'entrée. L'état d'érosion des grès d'encadrement des fenêtres indique leur ancienneté. L'accès à l'eau est fourni par des sources ou valats descendant du sommet du petit mont[31] ; les habitations situées plus bas (au niveau de l'école de la Cantonnade) atteignent l'eau de la Cèze par des puits profonds.

Une des calades du Mas, photo M.-L. Dumas

La répartition des cultures sur le territoire

Le terrier énumère les parcelles, leur contenu et leur nom :

Hermes (pâturages) et bois : Garenje, hermes des Moulens, Croix de Malpertuis, la Font de Tribes, La Salette, La Plane de l'Homme mort. Ce sont les sommets.

Châtaigneraies : Le Pradalet, Les Baux ou Latufet, la Tourounelle ou Tourouzèle, le Fraix, le Closelet, Gras méjean, le Champ, le Travers, la Devèze ou la Moulenchière, Les plantiers ou l'Issartas, L'Espet, Les Pradelles, Del Verjas, La Parran, Les Granges, Le Touschas, Aurens, Las Deynières, Le Coutelier, Le terroir du Vernhas, Le Jinestas, Le Gas Mejo, terroir des Ribes, Moulens. La châtaigneraie a gagné des terres autrefois incultes (Jinestas = les genêts) ou plantées en vigne (Les Plantiers) ou encore en foin (Les Granges). La prédominance de la châtaigneraie est tout-à-fait évidente en 1716.

31 Un ancien réservoir construit au XIXe siècle existe toujours.

Vignes : Larbousset ou Le Salès ou le Terral, Les Plantiers, Les Espesses, Les Champarasses, Le Champ, Moulens.

Jardins : La Fonte, Le Pradalet, La Font du Mas, Champarasse ou La Boudène. Les jardins sont situés auprès de la rivière et en bordure des valats (petits ruisseaux).

Chènevières : Le Pradalet, Le Touschas.

Prés : Champarasses, Le Closet, La Sentinelle ou l'essart des Jonquets, L'Espesses, l'Arbousset, Le Champ.

Conclusion

Après la Révolution, le Mas de Bessèges est inclus dans la commune de Robiac. Le bouleversement de ce secteur provient de l'exploitation minière (charbon et fer) qui a profondément modifié l'organisation géographique du terroir. Sur la rive gauche dès 1828, une compagnie y exploite le fer (concession du Travers et de la Côte de Long : puits Terret 1850) et rencontre aussi des filons de houille (mine de Lalle = puits St-Henry et puits Ste Hortense). La compagnie houillère de Robiac et Meyrannes ouvre des puits sur la rive droite de la Cèze (puits Robiac et puits Grangier en 1860).

L'urbanisation se répand sur la rive gauche : le quartier de Lalle et de la Côte de Long et le premier faubourg descendant vers St-Ambroix, dont l'église est le point de jonction, et sur la rive droite le deuxième faubourg, en remontant vers Peyremale où est construite la mairie.

En une soixantaine d'années (1800 à 1857) nous sommes passés brutalement d'un peuplement de hameau regroupé à mi- pente, de direction sud-est, à la formation d'un village-rue en deux parties étirées de part et d'autre de la Cèze depuis la limite avec Peyremale jusqu'à la limite avec Foussignargues. Seule la rive droite a été endiguée avec la création de la fonderie et de la verrerie. C'est la grande crue de 1958 qui obligea à l'endiguement de la berge gauche. La paysannerie omniprésente a disparu, quelques exploitations aux marges dont il ne reste plus rien de nos jours.

Depuis les années 1960, la fermeture des puits, celle de la fonderie et enfin l'usine des tubes ont fait de cette vallée une zone sinistrée où les grandes carcasses des bâtiments industriels occupent toujours l'espace.

Annexes

Les habitants payant la capitation en 1750[32] :

Jean Nicolas fils à feu à Jacques = 9 L
Pierre Nicolas dit Piarot, travailleur, 7 L 5 s
Jean Dugas, 5 L
Gilles André, travailleur, 4 L 15 sols
Claude Bonnet, travailleur = 3 L 5 s
Jean Quinsac = 2 L 15 s
Jean Polge travailleur = 2 L 5 sols
Maurice Bertrand, travailleur, 2 L 5 s
Louis Conord = 1 L 15 s
Jean Salles, travailleur, 1 L 15 s
Polge le Cadet, rentier de Nicolas, travailleur = 1 L 5 s
Jean Thomas dit Caffe, travailleur = 1 L 5 s
Barthélémy le plus jeune, travailleur = 1 L 10 s
Jean Martin, travailleur = 1 L 10 s
Habran Laval = 1 L
Baptiste Polge = 1 L
Jean Bargeton, travailleur = 1 L
17 capités soit environ 68 à 78 habitants.

Sources :

Arch. dép. Gard, E 1311, famille Castilhon de St-Victor
Arch. dép. Gard, capitations C 1448, 1721, C 1561, 1751.
Arch. dép. Gard, C 1646 : compoix de 1768 Castilhon de Courry.
Cadastre « napoléonien », feuilles de Robiac et de Bessèges.
Parc national des Cévennes, Centre de documentation et d'archives de Génolhac, Fonds de Roche, 263 (terrier des seigneurs du mandement de Castilhon).

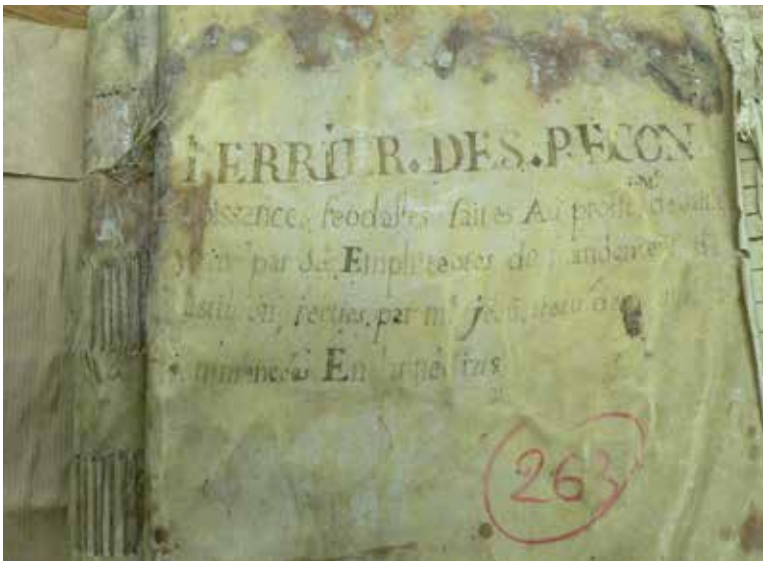

32 Arch. dép. Gard, C 1531, capitations de la communauté de Castilhon.

Bibliographie

Charaix René, « Le compoix du mandement de Courry (1661) », *La Viste*, n° 25, juin 2009, p.1-19.

Charaix, René, « La Ganière et Gagnières », *La Viste*, n° 27, juin 2010, p. 16-19.

Chassin du Guerny, Yves, et Thomas, André, notice sur les « Castilhon », *L.C.C.* n° 18, 1977.

Collectif, *En Cévennes, Robiac-Rochessadoule, une vie de travail*, tome 2, Association pour la culture et l'information à Robiac-Rochessasoule, 2000.

Tardieu, Christian, *Banne, les seigneurs*, préface de Jacques Schnetzler, Edition Cévennes Magazine, 2000.

Tardieu Christian, « À propos de Castilhon et de ses seigneurs », *La Viste*, n° 26, décembre 2009, p. 16-22.

Les fourlaux de Saint-Jean-du-Bruel 1777-1790

par Henri Teisserenc

Définitions

1 - *Fourlaux :* Frédéric Mistral, in *Lou Tresor dou Felibrige* donne la définition suivante de l'article *fourlèu* : (… *latin forum legale*). *Prix légal des denrées, taxe officielle, mercuriale, registre des mercuriales.*

Les *fourlaux* sont donc des mercuriales formant assiette fiscale pour déterminer le montant des taxes à appliquer sur les denrées destinées à la consommation humaine, en l'occurrence les céréales, auxquelles on adjoint les châtaignes, fruits de « l'arbre à pain ».

2 - Conseigle : définition donnée par Littré : semis mélangé de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine ; en l'occurrence c'est la première définition qui s'impose.

3 - *Palmoule* : définition donnée par Littré : espèce d'orge à deux rangs de grains. Dite aussi *paumelle*.

Méthode de calcul de ces fourlaux

Une première remarque d'ordre général s'impose portant sur la méthode qui amène à déterminer le montant de l'assiette fiscale. Les deux années des prix les plus élevés et les deux années des prix les plus bas sont exclues du calcul des moyennes de prix ; cela, pour éviter que les années marquées par des évènements exceptionnels n'infléchissent trop la tendance générale ; l'on cherche donc à lisser la tendance. L'on élimine ainsi les effets excessifs sur les prix, de phénomènes climatiques d'ampleur exceptionnelle tels que fortes gelées tardives, périodes longues de grande sècheresse, inondations ou, au contraire, conditions météorologiques exceptionnellement favorables.

Une deuxième remarque a trait à la différence de méthode de mesure entre Saint-Jean-du-Bruel et sa voisine Nant ; le tableau exprime cette différence pour ensuite unifier les deux mesures sur la méthode adoptée par Nant. Que voilà une différence de plus entre les deux bourgades, distantes de quelques kilomètres seulement, à ajouter à une liste déjà longue : Nant en pays calcaire et St-Jean en pays de schistes sous dômes de granit, Nant la catholique et St-Jean la protestante, etc. !

Analyse des mesures constatées

La série de 1777-1790 relative à Saint-Jean-du-Bruel présente l'intérêt de porter sur quatorze des toutes dernières années de l'Ancien Régime, dont la crise fut marquée, ô combien, par l'envolée des prix du blé.

Avant celle de 1789, une première et vive fièvre des prix a affecté le marché de toutes les denrées présentées dans ce tableau de fourlaux. Celle de 1782 a même été beaucoup plus vive que celle

de 1789, sauf pour le froment qui fait augmentation égale, et de la châtaigne sèche qui augmenta moins en 1782 par rapport à 1781, qu'en 1789 par rapport à 1788.

Il y a cependant une différence radicale entre les poussées de fièvre du marché de 1782 et de 1789. Celle de 1782 est sans lendemain pour l'avoine et les châtaignes qui retrouvent en 1783 leur niveau de 1781 ; elle régresse pour les autres denrées et retrouve en 1784 les niveaux de 1781. En revanche, celle de 1789, loin de s'arrêter en 1790, continue et même s'accélère pour certaines denrées. La mercuriale n'est ensuite reconduite, en 1791 et 1792, que pour deux denrées : froment et seigle. Les prix chutent en 1791, puis explosent à un niveau très supérieur en 1792 pour ces deux denrées fondamentales pour l'alimentation humaine. La désorganisation administrative aurait-elle atteint la petite ville de St-Jean-du-Bruel ?

Auparavant était apparu un signe annonciateur ; en 1787, les prix avaient été à peu près stables, sauf celui du setier de froment qui avait explosé avec une augmentation de 41%, avant de retrouver l'année suivante son niveau de l'année précédente.

Le rythme de variation des prix des châtaignes, fraîches ou sèches, est différent de celui des autres denrées ; dans cette dernière catégorie, le rythme de variation des autres denrées diffère très peu d'une denrée à l'autre. En somme, le marché des fruits de l'arbre à pain ne suit pas celui des céréales.

Le châtaignier n'a peut-être jamais aussi bien justifié sa désignation populaire *arbre à pain* qu'à Saint-Jean-du-Bruel en ces années 1789 et 1790, où il a pu compenser si peu que ce soit, par sa baisse de prix, les hausses constatées pour les céréales panifiables. Si les prix ont si fortement augmenté c'est par défaut de production et/ou d'achalandage du marché local. Les habitants de St-Jean ont-ils pu compenser la rareté céréalière par une meilleure production et consommation de châtaignes 'panifiables' ? Tout cela mériterait des analyses dans d'autres bourgades cévenoles dans un but comparatif.

Annexe 1

Les caractères gras ont été ajoutés par nous. Nous nous sommes efforcés de garder la mise en page du document original.

(Feuille 1, recto)

Fourlaux de St Jean du Bruel

de 14 années
Savoir depuis 1777
Jusques et inclus 1790
avec la Contenance de la séterée des terres et des poids & mesures usités.

Mémoire sur la contenance de la séterée des terres,

Et sur les poids et mesures usités dans la Communauté, de St Jean du Bruel, Savoir

La séterée des terres contient 450 cannes quarrées mesure de Montpellier.
La Canne contient . . . . . 8 pans . . . . . ou 6 pieds 2 pouces.
La Toise . . . . . a 6 pieds . . . . . ou 72 pouces.
L'Aune . . . . . a 4 pans ¾ . . . . . ou 44 pouces.
Le Pan . . . . . a 9 pouces 3 lignes.
Le Sétier d'avoine contient . . . . . 6 quartes razes.
Le Sétier de froments et de tous autres bleds et grains est de 4 quartes razes.
La quarte contient 4 boisseaux et 4 panières.
Le boisseau contient 4 coupes.
Le sétier de beau froment, mesure du Marché, peze 112£ poids de table, ou 100£ poids de marc.
Le sétier seigle peze 100£ poids de tables, ou 89£ poids de marc.
Le sétier palmoule peze 88£ poids de table ou 78£ poids de marc.
La quarte d'avoine peze 16£ poids de tables, ou 14£ poids de marc.
Le foin, la paille, le pain, les fruicts etc se vendent a quintaux.
Le quintal du pays, peze 100£ poids de table, ou 89£ poids de marc.
Le vin se vend et se mesure a pagelles.
La pagelle de vin du pays, peze 150£ poids de table.
La même mesure & pagelle de vin du Languedoc peze 154£.
La pagelle contient 27 pintes et ½ du pays.
La pinte contient 2 bouteilles, dittes mièges, ou canons.
La pinte peze 5£ et ½ poids de table.
La bouteille, ou le canon, 2£ ¾ poids de table

Extrait des fourlaux du marché de St Jean du Bruel des d(*ernièr*)res années, savoir depuis compris 1777 jusques et inclus 1790.

Le prix des grains compris en cet extrait ayant été exactement enregistré aux quatre saisons principales de chaque année
savoir à Pâques, à la St Jean, à la St Michel et à la Noël.

(En surbrillance jaune : les plus fortes moyennes annuelles. En sur brillance verte : les plus faibles moyennes annuelles.)

Fourlaux de St Jean du Bruel de 14 années	Années	Prix du sétier de froment	Con-seigle	Seigle	Pal-moule	Avoine	Chataignes sèches	Chataignes fraîches
Observation	1777	12.5.6	9.6	8.16.6	7.7	5.17	9	4.8
	1778	13.18.6	10	9.10.6	8.9.6	6.6	9	4
Nota : Comme ce fut le cas en l'année 1730 que la Communauté de St Jean, agrandit d'un 20e les mesures des grains de sa halle, pour les rendre égales à celles de la ville de Nant, cela fait que les Censives et les autres anciennes rentes en grains, ne se payent encore qu'à l'ancienne mesure du Marquisat de Roquefeuil, qui est plus petit d'un 20e que la mesure actuelle du marché.	1779	12.10	8.10	8	6.15	5.8	6	3
	1780	10.13.6	7.5	6.15	6	6	6	4.2
	1781	12.10	8.15	8.5	6.10	5.17	8	3.12
	1782	15	11.17.6	11.7.6	9.5	8.14	10	5
	1783	13.5	10.12.6	10	8.2.6	5.12.6	8.10	3
	1784	11.8	8.17.6	8.5.6	6.10	5.18.6	6.10	3
	1785	12	9.7.6	8.17.6	7	7.1	6.10	4
	1786	12.13.6	9.5	8.15	7.6	6.15	7	4
Tournés	1787	17.12.6	9.5	8.14	7.2	5.17	7.10	3.4
Totaux des 14 années comprises en ce tableau.	1788	12.17.6	9.15	9.5	8.7.6	5.9.6	7.16	4
Montant des deux années des plus hauts prix et des deux années plus faibles a distraire.	1789	15.12	12	11.7.6	9.10	6.6	9.5	4.8
Montant de ce qui reste, distraction faite des deux années des plus hauts prix et des deux années des plus faibles.	1790	16.2	13	12.10	10.10	8.2	8.8	4.4
		183.8.6	137.16	130.9	108.14.6	88.18.6	109.9	53.18
Totaux de l'année commune des dix moyennes années.		53.16	40.15	38.12.6	32.10	27.13.6	31.5	15.8
Totaux de l'année commune des 10 moyennes années, distraction faite d'un 20e sur la mesure du Marché.		129.12.6	97.1	91.16.6	76.4.6	69.5	78.4	38.10
		12.19.3	9.24.1	9.8.8	7.12.5	6.2.6	7.16.5	3.17
		12.6.3	9.4.4	8.14.4	7.5	5.6.5	7.8.7	3.12
(Feuille 2, verso)	Années	Prix du froment	Seigle	Pal-moule	Avoine		Chataignes sèches	Chataignes fraiches
	1791	13	9.15					
	1792	20.12.6	15.15					
	1793							

Variations, en %.

(Nous n'avons pas fait précéder du signe + les variations positives.
Ces calculs ne donnent que des pourcentages indicatifs,
car nous avons tenu compte des valeurs en livres sans les valeurs secondes données dans cette mercuriale,
et sans les transformer en unités traitables en système métrique).

Variations d'une année sur l'autre.	Setier de froment	Conseigle	Seigle	Palmoule	Avoine	Châtaignes sèches	Châtaignes fraiches
1782/1781	24	37	38	48	57	25	60
1787/1786	41	=	=	- 5.20	- 16	- 0.14	- 15
1789/1788	24	31	34	13	19	27	2
1790/1788	32	42	27	25	59	13	1
1790/1777	33	35	48	43	55	- 2.50	- 8
1791/1790	-18		24.50				
1792/1791	77		66				
1792/1788	65		59				
1792/1777	67		86				

1-Variations maximales dans les années 1777-1790	60	86	100	67	60	50	67
Itou, sans les deux extrêmes : haute et basse	36	50	38	50	60	50	33
Années du plus haut prix 1777-1790	1787	1790	1790	1790	1790	1789 (suivie de près par 1777 et 1778)	1777 et 1789
2- Variations maximales dans les années 1777-1792	100		150				

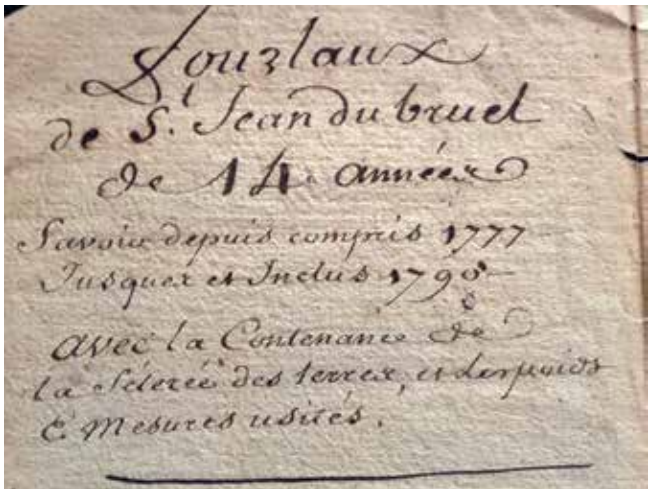
Louzlaux
de S. Jean du bruel
de 11 années
Savoir depuis compris 1777
Jusques et Inclus 1790
avec la Contenance de
la Sélerée des terres, et des poids
& mesures usités.

Mémoire de la langue parlée au travers des archives familiales en Cévennes aux XVIIe et XVIIIe siècles

par Marie-Lucy Dumas

« *Il n'y a point de langue qui ne soit en estime pour quelque particulière considération. Chacune a sa vigueur, son poids et sa bonne grâce naturelle. Et la nôtre, quoiqu'elle semble rude d'abord, a ses douceurs et ses propriétés aussi avantageuses que les autres…* » Anne de Rulman, 1627.

« *Parle français… me criait ma grand'mère. Qui t'apprend ces mots ? Ce n'est pas moi, ni surtout ta maman. Veux-tu répéter comme il faut ?*

Du bas de l'escalier, la tête levée vers elle qui s'accoudait à la balustrade de fer de la terrasse, je répondais d'une voix rageuse :

- Je vais chercher d'eau, avec la cruche.

- Tu vois bien que tu peux parler comme tout le monde… tâche moyen de faire attention. »

André Chamson, « Le pouvoir des mots », 1935.

Cette petite citation, où avec humour André Chamson note les occitanismes de son parler français et de celui de sa grand-mère, est caractéristique de l'atmosphère dans laquelle j'ai moi-même baigné, dans mon enfance.

Maniant de nombreuses archives privées de familles cévenoles, je ne m'étais jamais posé la question de la façon dont elles étaient écrites. Pour moi ces textes du XVIIe et XVIIIe siècles étaient en français, à l'orthographe aléatoire, jusqu'au jour où les offrant en cours de paléographie à déchiffrer à des locuteurs non languedociens, je me suis aperçue que ces documents, pour reprendre la formule de l'abbé Boissier de Sauvages, n'étaient que la traduction en français d'une pensée en langue d'oc.

Il fallait constater un mot occitan mis à la place du mot français que le scribe ne connait pas, le plus bel exemple est la quantité de « linceuls »[1] (draps) que l'on peut trouver dans un inventaire de maison[2] ce qui fait faire un contresens macabre au locuteur complètement français, de nos jours. Ou alors se rendre compte des tournures de phrase qui consistent à placer le sujet après le verbe, « *plus a payé le dit Antoine Mercier sa portion …* ». Puis viennent aussi l'oubli systématique de la première partie de la négation le ne de ne… pas, « *je redoute pas* », l'oubli des lettres finales non prononcées comme le *c* dans le nom de village de Aujac écrit *Aujat* (se prononce Aaoudja), la non accentuation des é, (en occitan il n'y a jamais de e muet), l'ajout d'une voyelle entre deux consonnes : ex « la berbis », au lieu de la brebis, le mot venant de *berbeziel* (bergerie) ; la confusion entre le ò occitan et le o (ou), ex soume pour « somme », l'ajout de suffixes : -et ou ette, ou -on, pour diminuer ou agrandir et surtout le genre de certains mots différents du français : « la sel » (la saou) au lieu de le sel, « le tuile » (lo teule) au lieu de la tuile, le cendre (lo cendre) au lieu de la cendre, la peigne (la penche) au lieu de le peigne, la diocèse au lieu de le diocèse (la diocèsi)…

Tout cela pouvait passer pour une ignorance de l'orthographe française, généralement admise avant le XIXe siècle. Or, si bien sûr l'orthographe de ces écrits reste très fluctuante, il n'est reste pas moins vrai que ces archives familiales renferment la mémoire d'une langue parlée par tous, la langue d'oc, l'emploi du français étant celui d'une élite.

Le français, la langue de l'élite

Avant la Révolution, bien avant l'école obligatoire, ceux qui apprennent à lire et à écrire le font en langue française. C'est le français qui est appris en rudiments dans les cours du curé ou plus savamment dans les collèges où les bourgeois et les nobles des Cévennes envoient leurs enfants.

1 Note de Michel Wienin : Au XVIIe s. linceul au sens de drap de lit n'est pas un occitanisme car il se trouve dans un peu toutes les provinces, usage général des langues latines conservé dans divers dialectes français jusqu'au 20e s., par exemple en normand (chez H. de Régnier, mort en 1936, pour du milieu rural naturellement), picard, champenois etc. (cf. les dictionnaires en ligne). Dans l'Aude, au 19e, j'ai trouvé linceuls pour des pièces de drap sans doute en lin à côté de drap pour de la laine ou du coton.

2 Archives privées, famille Dumas : « *un vieux justecort verte deux paires de culotes une paire soliers un chapeau plus neuf linseuls toille de maison huit serviettes une ecuelle détein et six petytes cuillers deux sacs de trois quartes chacun une beche un fettou de fer…* ».

L'emploi du français est une des marques de distinction sociale, entre le paysan qui ne parle que sa langue maternelle et ne l'écrit pas, et le plus éduqué et le plus aisé qui apprend à manier cette langue étrangère dans ses écrits, tout en comprenant et pratiquant la langue parlée avec les gens qu'il gouverne : ouvriers et domestiques.

En 1736 le consul Jean Bondurant décrit son village à M. de Trinquelage pour la grande enquête sur les paroisses du diocèse d'Uzès : « *Génolhac (et non Génouillac) en latin Genolhacus*[3]*, petite ville des Cévennes* ». Génouilla ou Ginouilla c'est la façon pour lui vulgaire, dont les habitants prononcent ce nom. Les « francisés » lisant le lh à la française, « l » et non « ll ». L'abbé Boissier de Sauvages, en revanche, considère que c'est la façon française qui est vulgaire : « *Jhinoulia : nom d'une petite ville qu'on écrit vulgairement en français « Génolhac » au lieu de Genoillac, tel qu'on le prononce…* » Dictionnaire languedocien français, 1785. La querelle commence donc sur la façon de prononcer les noms de lieux et les toponymes : une façon paysanne, considérée comme vulgaire et une façon française distinguée. D'où l'énorme quantité de toponymes estropiés qui ne signifient plus rien pour personne. Un exemple : Le Chou de la tour, sur la commune de Bonnevaux, vient de « La Cham du Tour », c'est-à-dire le plateau où se trouve un enclos rond (à moutons) ou quelque chose de rond comme un gros rocher ou un tronc d'arbre ! et non, comme le rêvait son propriétaire, un lieu où il y avait une tour qu'il recherchait assidûment.

Rappelons que sur 26 millions de Français en 1789, seuls 3 millions parlent cette langue. La précision de l'abbé Grégoire est remarquable, car beaucoup plus de personnes écrivent dans cette langue, sans pour autant la pratiquer couramment : notaires, praticiens de justice etc. Mais comment parle-t-on le français au XVIIIe siècle ?

Le français comme on le parle

Manier le français est la seule façon de faire fortune pour les « praticiens », les juristes, les procureurs, qui, au XVIIIe siècle, sont une plaie des Cévennes.

Un plaisant témoignage nous est donné par l'abbé Séguier au XVIIIe siècle qui examine les moeurs des habitants de Saint-Jean-de-Valériscle (Gard), paroisse catholique, et des alentours. « *J'ai connu*, écrit-il, *un nommé …*[4] *de la paroisse de … au pied du Lozère. Il était fils d'un paysan pauvre. Son père lui fit apprendre à lire et à écrire (…) il fut d'abord clerc de procureur, ensuite il acheta un office de procureur et se maria avec la fille d'un procureur. C'était un homme d'un travail inconcevable. Il se levait bien avant le jour et travaillait bien avant dans la nuit (…) Ses confrères se moquaient de lui. il ne plaidait jamais qu'il ne fit rire l'audience, non pas que ses plaidoyers ne fussent les plaidoyers d'un homme de bon sens et d'un bon procureur, mais il s'était formé sur le style, sur la façon dont on parle le français dans la paroisse de …. Il avait toujours conservé l'accent et la façon d'énoncer de ce pays-là. Il prononçait toutes les lettres et surtout les finales comme les r et les s. Il prononçait les o comme des ou. Il disait houme, soume au lieu de : homme, somme etc… Il parlait d'ailleurs pesamment et appuyait sur les mots et sur toutes les lettres et particulièrement sur les finales.* » L'abbé poursuit son propos en indiquant que « *les termes de pratique lui étaient si familiers que c'était à proprement parler son langage* »[5]. Ce Jean Laires était un nouveau converti.

Son exemple, cité en 1747, infirme la thèse d'une alphabétisation plus importante chez les protestants cévenols, en tous les cas pour les gens de sa paroisse, Vialas : savoir lire le français pour lire la Bible[6]. Jeanine Garrisson rappelle que « *l'occitan, il est logique de le croire, demeure la langue quotidienne utilisée même dans les prêches. Peut-on raisonnablement admettre qu'un ministre aurait couru le risque de n'être compris que de la seule élite bilingue ? En revanche la liturgie et les prières s'énoncent en français, ce qui au fond ne doit guère changer du latin utilisé lors de messes d'antan*[7] ». Mais l'obligation d'alphabétisation des protestants émane de la volonté royale d'éradiquer cette religion après l'abolition de l'Édit de Nantes et surtout après la guerre des Camisards, ce qui a débouché sur un net écart des taux d'alphabétisation entre zone protestante et zone catholique.

3 Bondurand se pique d'érudition mais la plus ancienne écriture de Génolhac n'est pas Génolhacus comme il le pense mais bien Junilhacum (1169).

4 Les trois points à la place du nom et de celui de la paroisse, sont de l'auteur, mais il s'agit de Jean Laires de la paroisse de Castagnols (Vialas), inscrit dans le rôle cité plus bas.

5 *Écrire en Cévennes au XVIIIe siècle*, op. cité, p. 43.

6 Note de Michel Wienin : à ce moment, les écoles du siècle de la Réforme ont disparu depuis longtemps (Cavalier ou Montbonnoux, d'origine modeste, maîtrisaient le français), parfois vaguement remplacées par les régents catholiques. Le mouvement national de re-scolarisation débute juste et n'a peut-être pas atteint Vialas. De toute façon de Castagnols à Vialas, près de 3 km de sentiers de montagne et le Luech qui était infranchissable une bonne partie de l'année.

7 Garrisson (Jeanine), *Les protestants au XVIe siècle*, Éditions complexe, 2000. Sauf pour les pasteurs formés ou venus de Suisse.

Alphabétisation différenciée entre catholiques et protestants

Cet écart est particulièrement sensible au début du XVIIIe siècle. En effet, pour éradiquer la religion réformée, les nouveaux convertis sont obligés d'envoyer leurs enfants, non seulement aux cours de catéchisme, mais aussi à l'école. À Vialas (Lozère) où un recensement rigoureux est effectué par le curé - puisque l'absence des enfants est sanctionnée par des amendes : un document de 1702 porte 37 enfants[8], (dont le Jean Laires dont se gausse l'abbé Séguier) astreints à cette injonction, 25 jours par mois. Cette obligation n'existant pas dans les paroisses catholiques, les enfants ne sont pas obligatoirement alphabétisés. Leur apprentissage du lire et écrire dépend uniquement du bon vouloir mais surtout de la fortune des parents.

Le décalage observé sur les registres paroissiaux pour les signatures des épousés, par exemple, entre paroisse vieille catholique et paroisse de nouveaux convertis est significatif, mais toujours avec un déficit pour les femmes, qu'elles soient catholiques ou protestantes. En revanche, toutes les familles, lettrées ou illettrées conservent soigneusement dans une caisse en châtaignier « les papiers », « *los papels* » une quantité d'actes rédigés par les notaires locaux : reconnaissances féodales, quittances, obligations, partages, testaments, inventaire ab intestat, contrats de mariage, plaintes en justice seigneuriale, verbal et interrogations de témoins, procès, et tous les problèmes liées au paiement de la dot, aux héritages etc. tous sur papier timbré. Ces écrits se terminent souvent par la formule « fait et récité[9] », qui permet d'en comprendre les redondances, les redites et les formules typiques que l'illettré pourra reconnaître et se rappeler.

Les autres écrits privés, sur papiers, feuillets libres, petits carnets cousus ou gros registres reliés, sont moins nombreux. Nous allons nous intéresser à ceux-ci écrits par le maitre de maison ou ses enfants.

Écrire comme on parle, les écrits privés

Les écrits privés retrouvés dans les caisses familiales se classent eux-mêmes en trois catégories : les livres de comptes de collecteurs, les papiers concernant les affaires commerciales ou artisanales de la personne, et enfin les écrits personnels, plus rares.

Les livres de comptes ou rôles

Ils ressortent des obligations des consuls, collecteurs d'impôt, de syndics d'un « cartel » ou « coignet » (quartiers de communauté) ou de fermiers des censes d'un seigneur : des rôles de bêtes à laine pour la dîme, liste de taillables par hameaux avec leurs versements, petits carnets cousus avec quittance de censes. Formules classiques en 1700 : « *je quitte Pierre Martin de la censes qu'il sert audit seigneur de Bonnevaux, seigle une carte et demy, avoine un boisseau un quart, vin deux setiers et geline*[10] ».

Avec les délibérations consulaires (quand on les a), ces écrits d'obligation apprennent énormément sur la vie des habitants, leur niveau de vie et les aléas de ces petites paroisses, rurales cévenoles. On y retrouve la mémoire de la langue parlée parce que « *l'on ne sait que franciser le pur languedocien* » comme disait l'abbé Pierre-Auguste Boissier de Sauvages dans son dictionnaire.

Exemples :

Messieurs les consuls de Génolhac sont priés de faire porter cette pauvre famme malade au plus proche endroit long de la route vous offrant le même en pareil cas, et suis tout à vous à Chamborigaud le 2 avril 1745, Teissier sindic.[11]

Livre des tailles (XVIIIe siècle), communauté de Bonnevaux[12]

Antoine Castanier cinq livres sept sols
Apeietout liuro dissous

Margtt bouschette une liuvre
Ressu uno livro
Apeietout
…

Les papiers d'affaires.

Dans le lot : quittances d'achat de fer pour un serrurier, prix fait établi par un maçon pour la construction d'une maison, livres de comptes du «ménager » avec son « rentier », achats et ventes d'un muletier sur son trajet, facture d'un apothicaire… Ces papiers donnent des indications sur les métiers, les outils employés, les marchandises vendues. Ils ne sont pas toujours faciles à comprendre puisque débarrassés des formules, ils visent à l'essentiel. Et là ,on retrouve la mémoire de la langue parlée : mots d'occitan mélangés au français, tournures de

8 Arch. privées, fonds Vialla : Rôle des parents qui ont laissé manquer leurs enfants au catéchisme et à l'école pendant le mois de mars 1702.

9 Note de Michel Wienin : Récité en fin d'acte est à comprendre au sens latin de *recitato (um)* : lu à haute voix.

10 Archives familiales Dumas-Brignet, Ponteils.

11 Arch. mun. de Génolhac (30).

12 Archives familiales Dumas-Brignet, Ponteils.

phrases, sujet placé après le verbe, négation exprimée par « pas » et non « ne… pas ».

Exemple 1 (Bonnevaux)

Ce 15e julliet 1737 estime suiveront les fruis de la meterie de feu Sr Brun des Toumazes
chastane blonchos 13 salmée
maroune blonchos 3 salmée
vin 8 charges vente 48 livres
pred foins 100 quintaux vente 85 livres
labeurs 2 salmee vente 24 livres
chanabier 1 cartade 3 livres
jardin fruchage naves 40 livres
8 aniaux et 2 berbis 25 livres
4 cheuvres avaluee[13] 14 livres
2 couchon avalue 27 livres[14]

Exemple 2

Écrites sous la dictée des habitants au XVIIIe siècle, voici les redevances que les habitants disaient payer en 1482 (selon un parchemin en latin). Celui qui l'a rédigé n'est pas un notaire qui aurait tout traduit, mais un homme sachant écrire. Il a préféré garder les mots en « langue» pour le caractère d'authenticité de la déclaration, mais a placé un titre en français. Ce texte donne une évaluation de la façon dont la langue d'oc se francise notamment pour l'écriture de châtaigne : castagne au lieu de castanha. Les verbes ne sont pas accordés au sujet, mais c'est une langue d'oc appauvrie, encore vivante dans les noms de lieux, les mesures et les fruits de la terre. Les emplois de « susdit » (*sobre dit*) « du dit » (*del dit*) montre l'habitude des formules notariales du transcripteur, les prénoms sont tous francisés : Jean au lieu de Joan, Antoine au lieu de Antoni, Marguerite au lieu de Margarida, Pierre au lieu de Peire.

« Noms des habitants du Thérond en 1482 avec la division de trois setiers de grains entre eux

Jean Coulet pagara dos cartes de sege et un bassi et tant de civade et tant de castagnes

Reimond et Antoine Jean fraires del dit lioc pagara per an une carta et cinq bassis de chacun blat sobre dit castagnos

Privat Coulet del dit lieu pagara per an duos cartas un bassi et lou quart dun autre blat, sobre dicher castagnes

Antonin Alier del dit lieu pagara et miech de chacun blat et castagnes

Jean Diet de la Blacheira pagara de chacun blat et castagnes un bassin

Louis Alier de Chabotes pagara de chacun blat et castagnes dos bassi et miech

Jean et Pierre Brunel fraires del Feljas pagara de chacun blat et castagnes quart de bassi

Guillon Brujas de les Parost pagara de chacun blat et castagnes tres bassis

Jean Brujas fils de Jean del dit lieu pagara de chacun blat castagnes sept bassis et miech

Antoine Brujas del dit lieu pagara chacun blat et castagnes huit bassis

Antoni Massebiou de la Vesiarie pagara de chacun blat et castagnes un bassi

Marguerite relaissada[15] d'Antoine Oziol de la Conilharié[16] pagara chacun blat et castagnes miech bassi et ¼

Privat Ros del Fossat pagara chacun blat et castagnes duos bassis et miech »[17].

Exemple 3 : une lettre au fermier

Mme Anne de Condorcet, héritière du vicomte Hérail de Brisis, entretient une correspondance suivie avec son fermier. Ce texte est à lire à haute voix en restituant les accents sur les « e » que l'occitan ne met pas. Remplacer les *i* par *j* dans les ie, (je) ou ian (j'en). Toute noble qu'elle soit, Anne de Condorcet n'a pas vraiment appris l'orthographe, elle écrit comme elle parle et elle écrit beaucoup (une bonne trentaine de lettres). On sent dans ses tournures le lait de sa nourrice ponteillaise. À sa décharge, elle n'a pas dû bénéficier des cours de son oncle Alexandre de Brisis, prieur des Salelles, qui avait comme élèves de 1750 à 1752 Claude de Roche futur seigneur de Génolhac, Louis François d'Amalet futur médecin, le fils du juge Escalier

13 Note de Michel Wienin : Avaluée pour évaluée est aussi un occitanisme (*avolorar*).

14 Archives famille Rieu, Bonnevaux.

15 Relaissada : veuve, peut-être deux fois ! du pur occitan.

16 Note de Michel Wienin qui note la conservation du « lh ».

17 Publié dans Le Lien des Chercheurs Cévenols, n° 173, p. 20. Extrait du Chartrier du Chambonnet, liasse 33. Traduction :
Jean Coulet payera deux cartes seigle et un boisseau et autant en avoine et châtaignes
Reimond et Antoine Jean, frères dudit lieu payeront par an une carte et cinq boisseaux pour le blé et les susdites châtaignes
Privat Coulet dudit lieu payera par an deux cartes, un boisseau et le quart d'un autre pour le blé et les susdites châtaignes
Antonin Alier dudit lieu payera moitié pour chacun du blé et des châtaignes
Jean Diet de la Blacheira payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi
Louis Alier de Chabotes payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi
Jean et Pierre Brunel frères du Feljas payeront pour chacun blé et châtaignes quart de boisseau
Guillon Brujas de Les Parrans payera pour chacun blé et châtaignes trois boisseaux
Jean Brujas fils de Jean dudit lieu payera pour chacun blé et châtaignes huit boisseaux
Antoni Massebiou de la Veysarié payera pour chacun blé et châtaignes un boisseau
Marguerite veuve d'Antoine Oziol de la Conilharié payera pour chacun blé et châtaignes moitié de boisseau et un quart
Privat Ros du Fossat payera pour chacun blé et châtaignes deux boisseaux et demi.

qui sera le premier juge de paix de Vialas, le fils du notaire André de Génolhac et Antoine Chapelain de Narbonne futur seigneur du Trouilhas et de Ponteils[18].

Vers 1780, une lettre de Anne de Brisis, épouse Condorcet à son cousin

« *ie sui touiour monsieur notre cher tres cher cousin dans le meme santiman de vandre le bien que ie dans le sevene, vous aves la bonte de fere me tre des a fiche* (mettre des affiches) *dans le anniron ie conte de fere dans le sevene dans le moi d avril le mesieur chabert peu me fere voir les otre les a quereur* (les acquéreurs) *ne risque ten rien par se quil peieron le personne que ie leur indiquere tous bon ie re doute pas de… ? les a fere croire quil ia me que faire nous some dans un monde plein de pene a un le tans ian sortire sil plait a dieu ie sui mon cher cousin a vie le meme santiman mme condorcet ie vous prie de dire mille choqe a votre chere fame e votre maman e a toute votre famille* »[19].

Exemple 4 :

Role de la baux de Gourdouze et meuble, XVIIIe siècle[20]

Premierrement un perre de beuf
Plus un autre perre tauraux
Plus deux vaches
Plus une genisse
Plus huitante quatre moutons
Plus dis chaines a atachair les beuf
Plus deux carette a mauvez ettat
Plus de chaines de fair pour trenca le bois
Plus deux aches pour couper le bois
Plus quatre pigasse…. etc

18 Dumas, Marie-Lucy, *Ponteils-et-Brésis, sur Regordane et Cézarenque*, Gens et Terroirs des hautes Cévennes, 2014, p. 128.

19 Chartrier du Chambonnet, liasse 79. Transcription : « Je suis toujours monsieur notre très cher cousin dans le même sentiment de vendre le bien que j'ai dans les Cévennes, vous avez la bonté de faire mettre des affiches dans les environs, je compte faire dans les Cévennes au cours du mois d'avril. Monsieur Chabert peut me faire rencontrer les autres acquéreurs qui ne risquent rien parce qu'ils rétribueront les personnes que je leur indiquerai, tous bons je ne redoute pas de leur faire croire qu'il y a (??) faire nous sommes dans un monde plein de peines mais il arrivera le temps où j'en sortirai s'il plait à dieu. Je suis mon cher cousin a vie dans le même sentiment Mme Condorcet, je vous prie de dire mille chose à votre chère femme, à votre maman et à toute votre famille. »

20 Archives familiales Albaric, Gourdouze.

Les écrits personnels

1638 : Les messages codés d'Antoine Teissier sieur du Rauzier[21]

Antoine Teissier, réformé, rédige son « journallier » du 1er janvier 1638 au 30 juin 1638. Il écrit en français, mais emploie le passé simple à une unique forme : « je couppa, je tailla, j'alla ». Il supprime souvent le pronom « il » : « fault noter » Quand il parle de travaux des champs ou d'outils il les écrit en occitan, comme il les entend : la « scye touradouyre[22] » (la scie à deux manches), le « poudadou » (la serpe à tailler la vigne). « *Lequel jour je poiia ou couppa la meno de rebeyres du tassié de Terrefolle* » (lequel jour je taillai ou coupai le greffon de (châtaigne appelée) Rebeyre du pied mère du lieu de Terrefolle).

Deux phrases sont en langage codé, dont il a appris le maniement dans l'armée du duc de Rohan, pour cacher un fait dangereux ou une opinion sensible. On en ignore la clef, mais il est assez aisé de le casser.

« M4ns325r d2 R5n2s d2 Pr5n23r4ll25 f3r2nt 2s5id2r pl5525rs s4ldictz d2s 3 compaignies cy lotger »

(Monsieur de Runes (et) de Pruneyrolles firent esvader plusieurs soldatctz des 3 compagnies cy lotger)

« Sur quoy fault noter que les S325rs s5sd3ctz i543ent pirt i5 gist2ia »

(sieurs susditctz avoyent part au gasteau). Il s'agit des consuls et conseillers politiques bi-religieux de Chamborigaud qui gonflent la facture du logement des soldats chez l'habitant réformé, à leur profit, selon lui.

1768 : Les petits mots

« ma fame je te prie de ballier à fransois sannier de monchelges trois louis dor, granier », 1768. François Sannier est fabricant de lampes à huile à Ponteils.

1780 : Un poème religieux[23] :

Le jeune Domergue va recevoir la sainte communion pour la première fois en 1780, il a 12 ans.

Je t'adore et je t'onore ce beau soleil
D'un éclat sans pareil vitte vitte
Préparons nous allons le voir

21 *Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le livre de raison d'Antoine Teissier sieur du Rauzier,* Hors série n° 69, juillet 2017, du Lien des Chercheurs Cévenols.

22 Mélange de français : scye (au lieu de « ressa » en occitan) et de touradoyra.

23 Archives familiales Domergue, Aujac.

Allons a deux genoux allons vitte
Il nous invitte ce cher amant se donne en ce moment
Vitte je le touche dès que ma bouche est en devoir
De le bien recevoir, vitte vitte préparons nous, allons le voir allons a deux genoux.
Fait par moi Jean Domergue.

Fils du muletier d'Aujac, dont les ancêtres ont abjuré la religion réformée, il a été visiblement éduqué par un précepteur maniant bien le français.

1794 : Un écrit d'opinion :

Rellation faite de la nouvelle constitution faite par moy Jean Vidal du lieu des pauses

An mille sept cent huitante huit[24], il est venu une troupe des gens appelée masquat qui sont venus de Malbosc et de Bedousses ils sont venus premièrement à la maison de monsieur Masméjean juge d'Aujac qu'il luy ont fait donner d'argent et des vivres et desuite ils ont partis et ils sont allés à la maison de monsieur Martin de l'Elze et ils ont fait encore des ravages ils ont pris de linge et d'argent et ils ont brûlé tous ses papiers et le compoix de Plavaysset et de là ils sont partis ils sont allés se reposer aux Aubrias à une maison près du chemin royal qui de la les soldats des Vans sont venus dans la nuit et les ont attachés et tiré plusieurs coups de fusils ils en ont blessé plusieurs et les ont amenés aux Vans qu'ils ont fait procès de dit Labillerie a être pendu et maître Favand du boui Marie à Malbos ils ont été tous deux pendus à la place des Vans[25] et les deux autres on les a menés à ville même Uzès qu'ils y ont resté longtemps jusque que leur procès fut fait et ils les ont marqué et les ont laissé aller sous peine que s'ils faisaient la moindre chose, seraient pendu sur le champ.

Et il vint un autre bruit de suite du coté du Rhône regardant la Sardanie, une troupe de brigands qui voulut ravager toute la France de là tous les gens commençant à s'armer et courant par tout pour désarmer de la puis vint une autre homme appelé Lachan[26] qui faisant aussi un grand bruit et voulant faire un grand carnage cependant tout ca est passé sans aucun mal mais ca faisant un grand bruit par la France tout ca a occasionné que tout a changé et la constitution s'est mise dans son train.

An mille sept cens nonante on a accomandé de changer tout premièrement pour la sel il l'on mise a bas prix que ça a été une grande charité pour le monde et ensuite on a tué la dîme que ca a fait un grand appoint aussi pour les pauvres gens que ca emporte tout.

Et an mille sept cens nonante un on a tué la moitié des tailles et toutes les capitations un cinquième sont, et carte de censive du seigneur et de la il y en a encore de ne vouloir rien payer aux seigneurs de ses sansives sans qu'on produise leur titre de sept cent années[27] de là il y a une autre décision du serrement des prêtres[28] qu'on voulut qu'on prête un mauvais serment. Et il l'on prêté les uns et ils ont fait fuir les autres. Il s'est mis un grand nombre de patriotes qu'on appelle Sans Savoir sur ce qui tombe ce patriotisme et aussi on appelle des aristocrates comme nous qui ne voulant pas aller à la messe mais ils ont grand tort car nous ne prétendons n'y entrer en rien que en confiance, nous voulons soutenir notre religion et ne pas entrer en aucune autre comme on croit de nous faire rentrer dans la loi calviniste ou luthérienne ou janséniste que nous ne voulons pas toucher sur les cours en aucune façon n'y la leur reconnaître nous voulons reconnaître la loy le Roy et la constitution et ne nous abandonner à d'autres occasion. Comme nous sommes menacés plutôt la mort comme on nous menace[29].

Jean Vidal est maçon, enrôlé dans le bataillon des gardes nationaux d'Alès, il participe à l'attaque contre le camp de Jalès. Il est monarchiste constitutionnel et, sous les Thermidoriens, est abonné au journal *La clef du cabinet du souverain, journal du soir et du matin, historique, économique et littéraire*[30], dont j'ai retrouvé une bande à son nom et adresse.

24 Vidal s'est trompé d'année : l'affaire des mascarés ou des masquats de la plaine des Vans date de l'année 1783, mais il est intéressant de voir que pour lui, c'était un événement avant-coureur.

25 Trois hommes : François La Bilherie, Antoine Favand et Jean Combes (de Portes) dont les membres ont été rompus et leurs corps attachés à la roue plantée sur les routes de leurs forfaits, jusqu'à ce que mort s'ensuive, 2 envois aux galères, 7 pendaisons par contumace…

26 Pas de mention de la prise de la Bastille mais de la « grande peur », dont les bruits accusent les … Piémontais, ici les habitants de la « Sardanie », le royaume de Piémont-Sardaigne.

27 Une rumeur chez les paysans : il faut que le seigneur prouve 700 ans de seigneurie, pour pouvoir réclamer le rachat des droits féodaux, ce qui exclut d'office le seigneur d'Aujac, dont la seigneurie ne remonte qu'au début du XIIIe siècle.

28 La constitution civile du clergé.

29 Archives familiales Peyric, Aujac.

30 Dominique Joseph Garrat et Louis Marcellin (de) Fontanès, Pomereuil, fondateurs. Garat et Fontanès contresignent la restauration de Louis XVIII en 1814 et animent ensuite le cours de sciences politiques et de morale à l'Institut des Sciences politiques et morales et un cours à l'Ecole normale supérieure sur « l'analyse de l'entendement ». Ils s'étaient connus à la loge maçonnique, « Les neuf sœurs », qui apporta un soutien à la guerre de libération des Américains. Jean Vidal n'a probablement pas eu connaissance de tous ces détails, mais cela donne une bonne indication sur ses idées politiques. Dumas, Marie-Lucy, *Aujac entre route et Cèze*, 2ème édition, 2009, pp. 232-233.

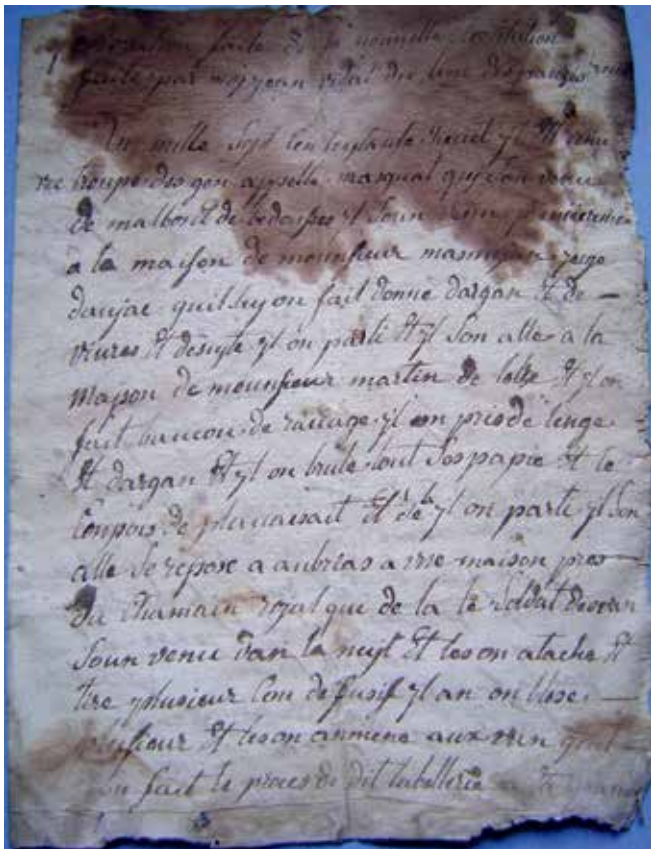

La première page du texte de Jean Vidal

Conclusion

La connaissance de l'occitan ou de la langue d'oc est nécessaire pour décrypter, sans contresens, les textes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il existe encore un gisement de textes dans les caisses familiales où l'on peut rencontrer, par hasard, un texte privé, la lettre d'une petite fille à son papa, les petites notes gribouillées au bas des expéditions de procès ou des comptes consulaires, les lignes d'écriture d'un enfant, les petits carnets, toutes ces petites choses qui parlent des gens, de leur quotidien et de leur lien à l'écriture et à la langue écrite (aux langues d'oc et d'oil).

Dès 1802, la pratique des langues régionales, « les patois », est interdite dans les écoles.

En 1863, l'inspection demande que l'instituteur « *surveille d'une manière particulière la prononciation des élèves* ». C'est la seule allusion que l'on trouve dans les archives communales au fait que les enfants, parlant occitan, prononcent mal le français qu'ils apprennent à l'école. Mais on voit bien qu'il s'agit d'apprendre une langue étrangère aux élèves, puisqu'en 1852, « Le règlement pour les écoles publiques du Gard » précise dans son article 25 que « *le français sera seul en usage dans l'école. Le Maître s'efforcera, par des prescriptions, par de fréquentes explications et surtout par son exemple, de former les élèves à l'usage habituel de cette langue.* »

« *En 1864, plus de 90 % des gens ne parlent pas français en Ariège, Aveyron, Gers et Var ; de 75 à 90 % dans 7 départements comme l'Aude, le Tarn ou la Lozère ; de 60 à 75 % dans 5 autres comme la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard*[31] ». Au début du XXe siècle, le désapprentissage de la langue maternelle, l'occitan, appelé « patois » est total.

Les lois de 1881, instaurant l'éducation universelle obligatoire, gratuite et laïque sonnent le glas du bilinguisme. C'est une langue que parlent les parents, entre eux, que les enfants apprennent au berceau, mais quand les parents parlent aux enfants, c'est en français que cela se fait. Le service militaire, les guerres brassent les jeunes gens des provinces.

Mon grand père, qui est allé à la guerre de 14, me disait : « *là haut, n'avia pas que de gens que parlavan totas las lenguas, nous compreniàm pas gaire, sòlament quand avèm comprès que lo francès era la sòla lengua que totes i comprenavian, fogem òbligat de parlar francès… heurusament que l'avia apprengut a l'escòla* ».

(Là-haut, il y avait des gens qui parlaient toutes les langues, on se comprenait pas, seulement quand on a compris que le français était la seule langue que tous comprenaient, nous fûmes obligés de parler français… heureusement que je l'avais appris à l'école). Antonin Brignet, Besses, Ponteils.

Bibliographie

Caillat, Gérard, « L'usage du français en Cévennes à l'époque moderne », *L.C.C.* n° 116, p. 1-6.

Chamson, André, « Le pouvoir des mots » (1935), *Le Livre des Cévennes*, collec. Omnibus, 2001.

Courouau, Jean-François, « La Réforme et les langues de France », *Bulletin de la société d'Histoire du protestantisme français*, tome 154, oct-nov-déc 2008.

Courouau Jean-François, 2001, *Premiers combats pour la langue occitane. Manifestes linguistiques. XVIe-XVIIe siècles*, Anglet, Atlantica.

Courouau, Jean-François, « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français. XIIIe-XVIIe siècles », *Revue de linguistique romane*, 69, 2005, 185-225.

Garrisson Jeanine, *Les protestants au XVIe siècle*, Fayard, 1988.

31 Enquête de Victor Duruy, ministre de l'Éducation nationale, Archives Nationales F/17/3160 : Instruction publique : "Statistique. États divers." Ce dossier donne le résumé par département des réponses données à l'enquête du Ministère de l'Instruction publique de 1864, site occitanica.eu.

Pugnières, François et Toreilles, Claire, *Écrire en Cévennes au XVIIIe siècle, les œuvres de l'abbé Séguier*, édition critique et établie, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013.

Pech Rémy, «Révolution française et normalisation linguistique: le cas occitan», *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 60, fasc. 3, juillet-sept 1989.

Trinquier, Pierre, *Anne de Rulman, recherches sur la langue du pays (1627)*, Institut d'études occitanes, 2001.

ADDENDUM, apporté par Bernard Atger

La langue d'oc, parlée dans toutes les provinces méridionales de la France, se divise en trois dialectes bien tranchés : le dialecte auvergnat, le dialecte provençal et le dialecte languedocien.

Le patois auvergnat a contracté un caractère de rudesse très prononcé ; dans cet idiome, les consonnes sont articulées avec force, et les voyelles les plus pleines, telles que l'o et que l'a, se rencontrent dans la plus part des syllabes, où elles sont accentuées très longuement.

Le patois provençal, au contraire, parlé dans un pays gai, fertile, riant, poétique, a dû imiter l'Italien dont il est presque un dialecte ; il est doux, coulant, prosodique ; les consonnes s'y font peu sentir ; les i et les u y dominent ; les syllabes brèves s'y combinent continuellement, et font de cette langue un chant harmonieux.

Le patois languedocien participe à la nature des deux dialectes précédents ; il est bref, sans être rapide, il est plein sans être rude ; il est doux sans être efféminé.

Mais le patois languedocien se subdivise en trois variétés, suivant le voisinage de la Gascogne, de l'Auvergne et de la Provence, et le type de ces trois variétés se trouve à Montpellier, à Saint-Hippolyte et à Nismes.

Le patois de Montpellier est rapide, concis, pétulant, les consonnes n'y sont qu'affleurées ; les syllabes sont toutes brèves ; les voyelles douces sont multipliées ; les enfermés terminent la plus part des syllabes.

Le patois de Saint-Hippolyte est plus brusque, ; on s'appuie sur la dernière syllabe ; les o y sont fréquents ; le palais de la bouche est l'organe de la prononciation.

Le patois de Nismes est long, trainard, fade ; on lui reproche avec raison d'être trop nasillard.[…]

[… Le patois de Gallargues] a] plus de ressemblance avec celui de Nismes qu'avec celui de Montpellier.[…] Je me hâte de dire que la langue française employée par la plus part des Gallarguois, et comprise par chacun d'eux, efface tous les jours ces différences ; déjà, son influence a fait disparaitre du vocabulaire languedocien un grand nombre d'expressions autrefois très utilisées. Encore un siècle, et le patois ne sera plus qu'une langue morte. »

Jean-Pierre Hugues (pasteur à Gallargues de 1831 à 1845) ; « Une excursion au Grand Gallargues », 1835, p. 51/52, réédition Lacour, 1996, avec une préface de Philippe Chareyre.

Le pasteur Pierre Fesquet écrit en 1875 à propos de l'usage du Français dans le canton de Lasalle : « Ainsi faisaient déjà ceux de nos paysans qui avaient servi sous la première république et fait les campagnes du premier empire. Quand le dimanche il s'attablaient au cabaret, la conversation avait lieu dans l'idiome du pays mais après quelques copieuses libations, quand le vieux grognard était prié de raconter ses hauts faits […] il faisait toujours son récit pittoresque en Français et ses camarades aussi émerveillés de sa façon de bien dire que des grandes choses qu'il narrait ne pouvaient retenir cette exclamation : « Mais, bono fourtuno ! Parlo coum'un libro » Les soldats d'aujourd'hui ne font pas autrement que leurs devanciers ; ils croiraient rapetisser les événements auxquels ils ont été mêlés s'ils les exposaient en langage cévenol. »

Étude du Languedocien parlé dans le canton de Lasalle Saint-Pierre, manuscrit inédit (1875) p.34, fond Musée des Vallées Cévenoles, Saint-Jean-du Gard. Cité en note, p. 569, dans « Chansons du Mont Lozère, Claudette Castell et Nicole Coulomb, épilogue de Jean-Noël Pelen.

Pierre Dides, un nouveau catholique assassiné par des protestants à Meyrueis en 1660

par Henri Teisserenc

Les Dides sont très nombreux à Meyrueis dès le XVIe siècle. Leurs prénoms étant choisis dans une gamme restreinte, fort nombreux sont les Pierre, Antoine, Jean, Jeanne, Marie, Suzanne, etc. Cela crée un effet de labyrinthe à miroirs dans lequel les homonymies doubles (noms et prénoms) compliquent la tâche du généalogiste, surtout lorsqu'elles affectent deux couples parfaitement homonymes vivant, qui plus est, à peu près dans les mêmes tranches de temps !

Antoine Maurin a découvert l'affaire objet de cette petite contribution. L'occasion m'est donnée de le remercier publiquement.

Les origines des Dides

Les Dides dont il s'agit sont originaires de Gatuzières qui, à 6 kilomètres de Meyrueis sur la route de Florac, est le village natal du premier que nous connaissons, Guillaume, lequel y exerçait l'activité de marchand ; il avait eu trois fils. Dans la descendance de Jean, le premier, nous trouvons une alliance avec les Parlier, de Barre-des-Cévennes. Dans celle de Gaspard, maître cordonnier, il y a des alliances avec des familles localement bien connues du milieu de la marchandise, Cabanel, Fielval, de Valat de Labro, de Latour, Thomassy.

Le troisième des fils de Guillaume est Pierre Dides, « habitant de Gatuzières » en 1605, qui eut un fils et quatre filles. Le fils, Isaac Dides, né à Gatuzières, s'installa dans la ville de Meyrueis où il mourut le 4 mai 1625, après y avoir exercé la fonction de notaire et de « lieutenant de juge en la baronnie de Meyrueis »; il y avait, comme ses père et grand-père, épousé une fille de marchand, Jeanne Boyer, en 1589. Il était devenu un notable urbain bien installé dans sa nouvelle condition de juriste. Aucun de ses fils ne retourna à la marchandise ; deux furent « praticiens » ; le troisième, Pierre Dides, né vers 1593, à Meyrueis comme ses frères, étudia le droit et devint docteur.

Pierre Dides, allié au La Fuye

Pierre, « escholier » en 1625, épousa avant 1630, Isabeau de La Fuye, native de Saint-Germain-de-Calberte, où son père, quoique né à Angers en 1561, y avait été ministre de la parole de Dieu de 1597 à 1630, année de sa mort. Isabeau a une sœur plus jeune, Françoise, qui épousera en 1638, le pasteur Charles Grongnet, lequel venait de prendre en charge l'église réformée de Saint-Germain-de-Calberte. Elle a aussi deux frères plus jeunes : Jean qui, après avoir étudié la théologie à Genève, s'était fixé définitivement comme pasteur à Angers. Un autre frère, plus jeune encore, François, qui après un apprentissage chez un marchand de Nîmes, s'était installé pendant quelques années à Lyon avant de se lancer dans le négoce international à Gênes et Livourne, puis de se mettre au service du Prince de Condé et duc d'Enghien.

En 1630 à la mort de son père, Isabeau est la seule de sa fratrie à être mariée (voir annexe 1). Ses deux frères sont trop jeunes pour s'occuper des affaires familiales ; ils ont aussi des ambitions qui les éloignent de la région. Sa sœur Françoise est auprès de leur mère. C'est donc tout naturellement que la famille va « arranter » en 1635 (et probablement dès avant) à Pierre Dides les biens fonciers acquis dans la paroisse de Saint-Germain, et hérités en 1630. En octobre 1636, après le décès de leur mère, Jean et François de La Fuye ratifient l'arrentement que leur mère avait fait en 1635[1]

Un conflit familial, un Pierre Dides retors

Un conflit est alors intervenu entre d'une part Pierre Dides qui représente son épouse, et Jean de La Fuye, qui agit tant pour lui-même que pour son frère et sa sœur, François et Françoise. Un « compromis et arbitrage » fait l'objet, quatre jours

1 Archives départementales de la Lozère, 3 E 4709. Acte du 5 juin 1635 établi par le notaire Dupuy et non conservé, mais cité dans un acte du notaire Vilar du 22 août 1637.

plus tard, d'une « sentance arbitrale » en 1637, prononcée par deux experts qui, après examen détaillé des biens et de leur rentabilité, obtiennent un accord signé par les quatre frères et sœurs et par Pierre Dides lui-même.

Or, celui-ci revient très vite sur sa signature et avance de nouvelles revendications, allant jusqu'à engager une procédure devant « la Soubveraine Cour du Parlement et Chambre de l'Edit establye a Castres ». Non satisfait par le prononcé de la Cour, il en interjette appel, comme y fait allusion un acte de « Transhation & accord »[2] (2). Il est alors présenté comme « Lieutenant en la Judicature Royale de Meyrueis ». Jean et François sont encore moins présents que jamais sur place et, entre temps, Françoise s'étant mariée avec Charles Grongnet, pasteur audit Saint-Germain, c'est désormais lui qui va être chargé sur place des intérêts de ses deux beaux-frères, outre ceux de son épouse.

Dans l'accord qu'il accepte enfin en 1641[3], soit après quatre années de procédures, l'on voit bien que Pierre Dides s'est montré retors jusqu'au bout, tandis que les autres, au contraire, ont été enclins à satisfaire l'essentiel de ses revendications pour sauvegarder l'entente familiale.

En mars 1644, se reproduit le même mode de fonctionnement qu'en 1637 : une renonciation à sentence arbitrale intervient deux jours après son prononcé par des experts et arbitres. Le lendemain de la renonciation est signé un acte par lequel les quatre indivisaires scellent un accord transactionnel qui met un terme à tout conflit né ou à naître de l'objet de cet accord[4].

Désormais, les affaires de l'indivision familiale seront toujours traitées par Pierre Dides pour son épouse uniquement, et par Charles Grongnet pour les trois autres indivisaires. Pierre Dides refusera systématiquement que son épouse donne à Charles Grongnet procuration pour la représenter dans les négociations d'affaires et pour signer les actes notariés, à la différence de Françoise, François et Jean ; et ce, bien que Charles Grongnet vive sur place et puisse donc surveiller les biens et traiter avec clients et fournisseurs, alors que lui-même est à plus de trois heures de cheval depuis Meyrueis ; à chaque fois qu'il faudra venir à Saint-Germain pour signer un acte chez le notaire, il préfèrera se déplacer. Il révèle là un caractère méfiant, en plus que d'être retors.

En 1647, les quatre indivisaires procèdent au partage des biens reçus indivisément en héritage ; pour ce faire, ils agissent comme en 1643 : proposition d'arbitrage après expertise. Deux jours plus tard, après avoir signé l'arbitrage, les parties acceptent l'attribution des quatre lots, entre les quatre indivisaires, par tirage au sort. Dès le lendemain, elles signent un accord transactionnel, lequel faisant foi entre les parties leur interdit de revenir en arrière ; les protagonistes ont de toute évidence eu la sagesse de tenir compte de l'expérience passée et, ainsi, le partage est définitivement entériné et scellé[5].

Lorsque, dix ans plus tard en 1657, Jean de La Fuye, déjà père de trois enfants, très pris par

2Arch. dép. Lozère. 3 E 4709. Notaire Vilar. Acte du 26 octobre1636 portant ratification, par Jean et François de La Fuye, après le décès de leur mère Gabrielle Liquier, de l'arrentement objet de l'acte du 5 juin 1635 cité ci-dessus.

3 E 4709. Notaire Vilar. Acte du 3 novembre 1636 : partage des biens de Gabrielle Liquier, épouse de feu André de La Fuye, puis vente desdits biens au sieur Pierre Dides, époux d'Isabeau de La Fuye, copartageante. Acte notaire Dupuy non conservé, cité comme celui du 5 juin 1635.

3 E 4710. Notaire Vilar. Acte du 22 août 1637 : « *Compromis et arbitrage faict et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(aît)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur* ».

3 E 4710. Notaire Vilar. Acte du 26 août 1637 : « *Prononciation de sentance arbitrale dentre Mre pierre dides docteur ez droitz de la ville de Meyrueys Mary seigneur & maistre des biens de damle Ysabeau de la fuye , Mres Jehan de la fuye faisant tant po(u) r soy & en son nom que po(u)r & au nom de Mre francois de la fuye enfans a feu Mr Mre André de la fuye & damle Gabriele de Liquiers en leur vyvant maryés du lieu St Germain* ».

3 Arch. dép. Lozère, 3 E 4712. Notaire Vilar. Acte du 11 mars 1641 : « *Transhation et accord faict & passé par et entre Mr Me Pierre Dides mary de damle Yzabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Groignhet mary de damle Francoise de La Fuye & le Sr Francois de La Fuye d'autre part* ».

Auparavant, un acte de « *Compromis & arbitrage faict & passé…* » avait été signé chez le notaire Vilar , le 20 février 1640 ; cet acte est intéressant en ce qu'il donne la teneur d'actes passés auprès du notaire David Dupuy, qui n'ont pas été conservés, parmi lesquels un contrat d'accord et convention entre Dides, pour le compte de son épouse, et les trois autres indivisaires, du 26 octobre 1636 mentionné ci-dessus, et un contrat de vente de meubles à Pierre Dides, du 3 novembre 1636. Les 4 indivisaires nomment comme arbitres : « Claude Dussaut viguier en la baronye de Cadoine et Pierre Teissier notaire de St Estienne », notoirement connus pour leurs talents d'experts et arbitres.

4 Arch. dép. Lozère, 3 E 4713. Notaire Vilar. Acte du 7 mars 1644 : « *Compromis et arbitrage faict & passé par et entre Mons Me Pierre Dides, Lieu(tenan)t en la Judicature royale de Meyrueys, d'une part et Monsr Me Charles Grongnet d'autre part* ». Itou. Acte du 9 mars 1644 : « *Renonciation de santance arbitralle d'entre Mons Me Pierre Dides, Lieutenant en la Judicature royalle de Meyrueis come mary de damle Isabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Grounet ministre mary de damlle Francoyze de La Fuye faizant tant pour luy audit nom que pour et au nom & comme procureur des sieurs Jean & Francois de La Fuye ses beau fr(ere)s d'autre part* ». Itou. Acte du 10 mars 1644 : « *Transhation et accord fait & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Lieutenant en la Judicature royalle de Meyrueis mary de damle Yzabeau de La Fuye d'une part et Mr Me Charles Grongnet ministre faizant tant pour soy comme mary de damlle Francoize de La Fuye que po(ur) & au nom des Sieurs Jean &Francois de La Fuye d'autre part* ».

5 Arch. dép. Lozère, 3 E 4714. Notaire Vilar. Acte du 29 janvier 1647.

sa fonction de pasteur à Angers et exerçant aussi des responsabilités ponctuelles à l'Académie protestante de Saumur[6], veut se séparer de ce qui le rattache encore matériellement à Saint-Germain-de-Calberte et vendre les biens et droits qu'il y possède, ce n'est pas à Pierre Dides qu'il les propose, mais à « Charles Grongnet, ses hoirs et ayans cause », et l'affaire est conclue[7].

L'abjuration de Pierre Dides

Pourquoi Pierre Dides prit-il la décision, à une date inconnue, d'abjurer la confession réformée, rompant ainsi avec une tradition familiale de trois générations et contre l'immense majorité de la population de Meyrueis ? Il est bien possible qu'il fût menacé, ou qu'il anticipât sur la menace de perdre sans dédommagement son office de lieutenant de viguier s'il ne renonçait pas à la confession réformée.

Sa charge de justice avait pu lui attirer des inimitiés, d'autant plus s'il s'était comporté en permanence avec les habitants de Meyrueis comme il l'avait fait avec sa belle-sœur et ses beaux-frères. Meyrueis est une bourgade ramassée sur elle-même où rien de ce qui se fait n'échappe au regard d'autrui, surtout lorsque l'on est un personnage en vue, amené à instruire des affaires de justice. Mais de là à ce qu'une petite troupe vienne tendre une embuscade des plus lâches, à plusieurs hommes décidés et bien armés contre un homme surpris seul et sans arme, il y a une disproportion difficile à comprendre. Ces querelles ont pu contribuer à aggraver les tensions, mais pas vraiment à provoquer l'irréversible.

L'attentat contre le « traître »

Les rapports entre Pierre Dides et les autres notables de la ville, parmi lesquels des confrères, s'étaient effectivement tendus au point de générer l'ouverture de procédures. Qui de Pierre Dides ou de ses confrères et autres notables les engagea en premier ? Nul ne le sait, les documents n'ayant pas été conservés. Ces notables, tous protestants, n'acceptaient pas qu'un des leurs, qui plus est confrère de Pierre, ait abjuré la confession réformée : « il estoit seul magistrat catholique au mesme siège » (voir annexe 2). ils lui mettaient des bâtons dans les roues, « l'ampeschant de f(air)e la fonction de sa charge » ; tout cela « auroict donné lieu à divers arrêts du Parlement de Th(oulouz)e portant deff(ence) aud. Gély, Sabran, & autres de le troubler ». Ne tenant nul compte de ces décisions de justice, « au mesprix desquels arrestz par haine de la conversion dud. Dides à la foy Catholique, ils auroint faict diverses embuscades de jour & de nuict ».

Donc, après plusieurs projets, voire tentatives, ils décidèrent d'en finir une fois pour toutes avec le traître Pierre Dides. Ils l'attendirent, dissimulés sous l'arc naturel du Rocher des Bouillères, sur la route qui grimpe de Meyrueis vers le plateau du Causse Méjean, et le mirent à mort. Après lui avoir tiré dessus « à coups de fusils & mousquetons », ils l'achevèrent en lui tranchant la gorge « avec un sabre ou cousteau »; la préméditation est évidente et, sur la scène de crime, la volonté de tuer est avérée par l'exécution de plusieurs coups mortels. Par recoupement d'informations recueillies dans divers actes notariés, nous constatons que le crime fut perpétré entre le 17 mars et le 8 octobre 1660.

Les suites de l'affaire

La Cour, qui a reçu une requête fort tardive, vers 1666, d'Isabeau de La Fuye, met en avant deux motifs : la « haine mortelle contre le mari de La Fuye à cause de sa religion » et le fait, mentionné ci-avant, « qu'il estoit seul magistrat catholique au mesme siège ». Les auteurs de ce forfait étaient animés par une haine personnelle liée à la religion, comme par la raison de principe de conserver aux protestants la totalité des rouages du pouvoir local. Les facteurs de déclenchement ne furent donc que partiellement d'ordre personnel. Accumulation de rancoeurs personnelles et haine latente de tout ce que représentait le monde catholique, tout cela avait amené une troupe intransigeante de Meyrueis à passer à l'acte d'éliminer physiquement le lieutenant de viguier Pierre Dides. Tous les auteurs de ce crime mûrement prémédité appartiennent à des familles de la *bonne société* de Meyrueis où ils ont pignon sur rue : un lieutenant de viguier, donc confrère de la victime, un substitut du procureur général du roi, un notaire, et autres gens des mêmes familles ou de familles apparentées.

N'ayant pas été pris par la force publique, ils furent condamnés à mort par contumace. Ils continuèrent cependant à vaquer à leurs affaires quotidiennes dans les rues de Meyrueis, où ils profitaient d'une protection organisée : « *tous les meurtriers & assassins sont dans leurs maisons avec des soldatz & des gens de main forte* ». Les catholiques, terrorisés par cet attentat, n'osaient pas dénoncer à

6 Arch. mun. de Saumur. Registre des délibérations de l'Académie protestante.

7 Arch. dép. Maine-et-Loire, 5 E 5. Notaire d'Angers François Crosnier. Acte du 16 mars 1657.

qui de droit la présence publique des assassins. Il faut croire que la veuve, Isabeau de La Fuye, vivait elle aussi sous l'empire de la terreur pour qu'elle attendît près de sept ans avant de se décider à saisir le tribunal de l'Édit séant à Castres (voir en annexe 2 le texte intégral du corps de la décision de la Cour).

Cette affaire des plus graves pour la cohabitation entre les communautés catholique et protestante, doit être resituée dans le temps et le lieu de la tragédie. La communauté protestante représentait alors au moins 90% de la population de la ville et avait le monopole des rouages de la vie politique et économique, dans une période de prospérité textile et principalement chapelière. Le culte catholique avait cessé d'être célébré depuis des décennies et tous les établissements du culte avaient été détruits au cours des Guerres de Religion.

En 1660, l'évêque de Nîmes, dont dépendait alors la paroisse de Meyrueis, avait décidé avec l'appui du pouvoir central, de rétablir le culte catholique pour ramener la population de la ville dans le giron de l'Eglise catholique. Il avait confié cette tâche à la Compagnie de Jésus et mis plusieurs prêtres à la disposition de l'église locale. Les Jésuites entreprirent la construction d'une nouvelle église qui fut consacrée en 1663.

Il n'est pas exclu que l'assassinat de Pierre Dides ait aussi été, au-delà des motifs personnels, une réponse à la décision de l'Evêque de Nîmes, un défi contre les projets de reconquête des âmes par l'Eglise catholique, élaborés en 1660. Isabeau de La Fuye, quoique restée protestante, ne put être affermie dans sa volonté que justice soit faite jusqu'à l'exécution des peines, qu'après que l'église catholique ait été reconstruite et que les cadres religieux, jésuites et prêtres, aient démontré que leur présence était définitive. Cela seul a pu redonner suffisamment de confiance à Isabeau de La Fuye pour qu'elle se sente assez forte et ose enfin, trois ans après la consécration du nouveau lieu de culte catholique, se plaindre de l'impunité des assassins de son mari, en adressant une requête à « la Cour des grands jours séant à Nîmes » en 1666[8]. Dans sa décision, constatant « qu'etant lesd. arrestz de condamna(ti)on & decretz dud. Parlemant inutiles à lad. Supp(liant)e », la Cour adopte une forme certaine d'empathie à l'adresse de « lad. Supp(liant)e qui est une pauvre vesve chargée de grande famille ».

8 *Les Grands Jours* étaient les sessions extraordinaires d'une Cour de justice.

Isabeau de La Fuye s'était trouvée au cœur d'une tragédie. Elle avait refusé de suivre son mari Pierre Dides dans son abjuration de la confession réformée. Elle dut se battre auprès de magistrats, catholiques, pour que les assassins de son mari nouveau catholique, protestants comme elle, subissent les peines auxquelles ils avaient été condamnés.

Quel fut l'épilogue de cette affaire ? Nul ne le sait. Isabeau de La Fuye vivait encore en 1679 et demeurait à Meyrueis[9] ; elle y est en effet marraine à des baptêmes ou témoin de mariages. Elle continuait donc à y fréquenter le temple où elle devait croiser les assassins de son mari ! D'après la décision de la Cour, elle était « chargée de grande famille » ; nous lui connaissons en effet six enfants parvenus à l'âge adulte.

Le Rocher des Bouillères sur la route qui monte de Meyrueis vers le Causse Méjean, où Pierre Dides fut assassiné en 1660, alors qu'il allait vers, ou revenait du hameau de Drigas où il possédait des biens fonciers (Compoix de Marvejols, 1636). Le passage sous roche a été élargi depuis le XVIIe siècle pour le passage des voitures automobiles.

9 Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Paris. Ms 447/3, f°164. Billet autographe d'Etienne Grongnet du 4 septembre 1679 à Saumane.

Annexe 1 : Tableau généalogique

André de La Fuye (Angers, 1561-St-Germain-de-Calberte, 1630) x Gabrielle Liquier (? - St-Germain-de-Calberte, vers 1636)			
Isabeau de La Fuye (St-Germain – après 1679) x avant 1630 Pierre Dides (Meyrueis, vers 1593-1660), docteur en droit, lieutenant de viguier à Meyrueis.	Jean de La Fuye (St-Germain – Angers, 1672), pasteur, x à Vitré en 1651 Marie Conseil (Château-Gonthier ?-Londres, après 1687).	François de La Fuye (St-Germain – Paris, 1680), marchand, puis intendant du Prince de Condé, x à Gênes une inconnue génoise, x à Anvers en 1662, Anne Rubens (Anvers – Paris, 1688), veuve Montini.	Françoise de La Fuye (St-Germain - Montpellier, après 1687), pasteur, x à Sauve en 1638 Charles Grongnet (Montpellier, 1605-Hollande, vers 1687).
6 enfants	11 enfants (9 ont atteint l'âge adulte)	2 enfants morts jeunes, 3 enfants adoptifs	9 enfants

Annexe 2 : Décision de la Cour, le 12 janvier 1667

(Arch. dép. Haute-Garonne, B/92n f°121)

« Le mercredi 12 janvier 1667 à la cour des grands jours [*du parlement*] séant à Nismes :

« *Sur la Requête présantée par damlle Isabeau de La Fuye vesve de feu Mre Pierre Dides lieutenant de juge pour le Roy de la ville & baronie de Meyrueis*

« *contenant que feu Jean de Gély Sieur de Costelongue lieutenant de viguier de lad. Ville & baronie & Antoine Sabran substitut de Mr le procureur général du Roi et d'icelle, Jean Carnac, notaire, Pierre Gélly, Pierre Martin, François & Pierre Guitard frères, Jean Gelly fils dud feu Jean lieutenant de viguier faisant proffession de la R.P.R. auroint consanty haine mortelle contre le mari de La Fuye à cause de sa religion et qu'il estoit seul magistrat catholique au mesme siège, l'ampeschant de faire la fonction de sa charge*

« *et qu'il auroict donné lieu à divers arrêts du Parlement de Thoulouze portant deff(ence) aud. Gély, Sabran, & autres de le troubler, au mesprix desquels arrestz par haine de la conversion dud. Dides à la foy Catholique ils auroint faict diverses embuscades de jour & de nuict et assassiné led. Dides,*

« *de quoy il en auroict esté informé d'authorité dud. Parlement et aresté de banissemant et aux gallères en amandes & despans et des aretz de prinse de corps*

« *et finallemant led. Mr Dides auroict esté cruellemant meurtri & assassiné soubz le Rocher de Boulières à coups de fusils & mousquetons lui ayant en suitte suyé la gorge avec un sabre ou Cousteau et pour lequel meurtre les premiers sont condamnés à mort en amandes & despans, & d'autres*

« *qu'etant lesd. arrestz de condamna(ti)on & decretz dud. Parlemant inutiles à lad. Supp(liant)e qui est une pauvre vesve chargée de grande famille*

et que tous ses meurtriers & assassins sont dans leurs maisons avec des soldatz & de gens de main forte quoique condamnés & decrettés,

« *requeroit qu'il plaise à la cour ordonner que tous lesd. arrestz dud. Parlement exécutoires & taxatz des despans seront executtés d'authorité de la Cour auquel effect il sera mis gaste & garnison dans touttes les maisons desd. Condamnés & decrettés, enjoindre à tous prévosts (le mot gentilhommes d'abord écrit est ensuite biffé) archers, consuls des ville & Com(munau)té de prester ayde & main forte à l'execution desd. arrestz à paine de désobéissance, et veu lesd. arrestz executoires & taxatz dud. Parlemant & autres pièces attachées à lad. Req(uet)te.*

« *La Cour ayant esgard à lad. Req(uête) a ordonné & ordonne que lesd. arrestz de Condamanation à mort par deffaut seront executtés de son authorité et mis garnison dans les maisons desd. Condamnés & decrettés pour y demeurer jusqu'à leur remise effective en prisons de la conciergerie de la ville de Nismes, et neanmoingtz que les Condamnations portées par les susd. arrestz executoires & taxatz seront aussi executtés contre iceux par les rigueurs portées par les dictz arrestz Enjoingnant à toutz Magistratz, prévostz qui signent & autres officiers & subjectz du Roi de prester ayde & main forte à l'execu(ti)on d'iceux à paine de quatre mille livres désobéissance & autre arbitraire.*

Quelques notes relevées sur Molières (Cavaillac)

par Henri Pagès

Notre ami Henri Pagès est décédé en novembre 2016. Chercheur érudit, en particulier sur la région du Pompidou en Lozère, il était adhérent du Lien des Chercheurs Cévenols de longue date. Il nous avait fait parvenir ces notes, issues de ses dépouillements d'archives, que nous publions en dernier hommage.

Cahier du Bureau de bienfaisance de Molières

Cahier contenant la note des récoltes, dons et dépenses faits en faveur de pauvres

de 1836 à décembre 1838

Sont trésoriers :
- Etienne Boisson, jusqu'au 01-03-1836
- Etienne Surville, à compter de mars 1836

Exercice 1836 – février 1837

Recettes du 1-3-1836 au 26-2-1837		Dépenses du 1-3-1836 au 25-2-1837	
- En caisse au 1-3	49,30 F	- Dépenses au 1-3	21,25 F
- Levées faites au Temple[1] du 1-3-1836 à fin février 1837	33,88 F	- après	33,50 F
- Donné par Monsieur le curé de Molières pour les pauvres	5,00 F		
Total	87,68 F[2]		54,75 F

Reste en caisse : 32,93 F[3]

Les dépenses sont des bons, délivrés par l'instituteur Causse, pour 8 livres de pain (à 2,5 sous la livre) Les bons sont donnés environ chaque 15 jours.
Bénéficiaires :
- ➢ régulièrement, Louis Gay et Antoine Vassas, pour 54,25 francs
- ➢ une fois un bon de 0,50 F pour « Antoine mutilé par l'explosion d'une mine »

1 - Levées faites en 22 occasions, du 18-03-1836 au 26-02-1837. Levée maxi de 2,50 francs (le 25-11-1836), et levée mini de 0,70 franc (le 11-9-1836). Recette moyenne de 1,52 F (33,8 / 22)
2 - Il y a une erreur : le vrai total est 88,18 F.
3 - Les comptes sont arrêtés le 26-2-1837, par les membres du Bureau de Bienfaisance, qui ont signé (Sarran, Causse instituteur, F. Durand, Granade). Ce qui reste en caisse est calculé sur la base du faux total de recettes.

Recettes		Dépenses	
- En caisse	32,93 F	- Dépenses	78,00 F
- Levées faites au Temple[1]	32,95 F		
- Don d'une personne	3,00 F		
- Legs aux pauvres par Pierre Fabre par testament[2]	12,00 F		
Total	80,88 F		78,00 F

Reste en caisse : 2,88 F[3]

Bénéficiaires :
- ➢ régulièrement, Louis Gay et Antoine Vassas, pour 52,75 francs,
- ➢ pour 0,25 F : André (enfant naturel),
- ➢ pour 0,50 F : Delmas, Bages, Fouretier (ancien instituteur), le sieur André (ancien militaire), Moulier (ancien soldat), Jean Marquiol (infirme, de Calvisson),
- ➢ pour 1 F : Antérieu (du Vigan), Teissier (du Mazel),
- ➢ pour 20 F : les membres du Consistoire.

1 - Levées faites en 17 occasions, du 12-03-1837 au 07-01-1838. Levée maxi de 8,60 francs (le lundi de Pâques), et levée mini de 0,85 franc (le 12 mars 1837). Quête moyenne de 1,94 F (32,95 / 17).
2 - Somme versée par Pierre Fabre, pour autre Pierre son oncle (testament reçu Me Boisson, notaire, le 6-9-1820, et enregistré le 5-9-1829).
3 - Les comptes sont arrêtés le 28-12-1838, par les membres du Bureau de Bienfaisance, qui ont signé (Sarran, Causse instituteur, F. Durand, Granade).

À lire à consulter

Compte-rendu

Le Parti huguenot, Chronique d'une désillusion (1557-1572), par Hugues Daussy, Collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2014 ; Librairie Droz, Genève, 2015.

Hugues Daussy « décortique » toutes les archives à sa disposition pour avancer pas à pas, jour après jour dans ce qui fut, dans les années 1557-1572, une tentative de faire basculer le Royaume de France dans le camp des pays officiellement réformés. Ce ne fut pas une promenade d'agrément, mais un chemin des plus accidentés, où se croisent et s'entrechoquent toutes les grandes tendances / forces politiques, religieuses, économiques et sociales du temps. C'est dire la complexité du sujet traité à vif, au jour le jour.

La lecture de la table des matières suffit à montrer que l'auteur n'a écarté aucun des facteurs ayant agi au cours de ces quinze années si décisives pour l'avenir du Royaume, sur la façon d'en asseoir l'organisation intérieure, sur les alliances à passer avec les multiples Etats étrangers : les plus grands d'abord, l'Espagne et l'Angleterre, et les innombrables Etats et Principautés allemandes.

Le succès foudroyant du luthérianisme dans bien des États allemands pourrait-il préjuger celui du calvinisme en France ? C'est une question centrale posée par l'auteur.

Ces quinze années sont analysées en trois parties dont le titre de chacune donne la trame de ce qui apparaît comme un drame en trois grands actes. « L'évidence de la vérité » affirmée par les deux partis, celui de la Réforme et celui de Rome, est un socle sur lequel va chronologiquement s'enchaîner, et se déchaîner, l'action des deux suivants. « La Parole et le Glaive » montre les limites de la recherche si constamment engagée de la réunion des Eglises par la controverse sincère ; l'échec de la Parole doit-il laisser place au Glaive ? « Le Salut par les Armes ? » est une question de plus en plus pressante au fur et à mesure que devient patent l'échec de la Parole humaine, de la diplomatie de la réunion, face aux tenants d'un glaive armé qui ont grand appétit de pouvoir ; de quelles nourritures satisfaire ces gourmands de pouvoir? Par l'absolutisme naissant qui doit se nourrir d'un attachement à Rome, mais un attachement contrôlé par le Monarque et par les Institutions de la monarchie, et non par le Pape, pour les uns ; mais pour d'autres, par la volonté des Grands Seigneurs de récupérer des prérogatives qu'ils disent avoir perdues et dont, par extrapolation, ils exagèrent la teneur; pour d'autres encore, par la volonté des Parlements des Provinces d'être aux côtés des Grands Seigneurs les arbitres d'un pouvoir qui serait réparti ou éclaté, et non plus concentré dans les mains d'un monarque de plus en plus absolu au sommet de la pyramide de l'Etat.

Dans l'avancée des plus de 800 pages de ce qui apparaît comme une épopée contrariée, celle des Huguenots de la première heure, se dégagent progressivement quelques caractéristiques d'une France profonde, qui semblent transcender siècles et régimes de gouvernement : d'une part une France catholique peu disposée à laisser une place aux Réformés, et d'autre part, une France de ce que l'on appellera plus tard le 'protectionnisme', protectionnisme religieux, mais surtout économique, voire social. Cette dernière France n'est pas plus disposée à renoncer à la protection des charges et des offices, à celle des biens ruraux dont les terres dites nobles et celles du clergé doivent rester exemptes de droits d'imposition, qu'à s'en remettre aux manieurs d'argent si méprisés et si nécessaires, préférant recourir aux prêts sur gage des particuliers ; elle est confusément peu disposée enfin à s'en remettre tant à un monarque absolu qu'à de Grands Seigneurs, même arbitrés par les Parlements.

Les chefs politiques de la Réforme avaient bien compris qu'une adhésion massive et foudroyante des Français à la Réforme ne pouvait pas être obtenue, à l'instar de ce qui s'était passé dans bien des Etats et Principautés allemandes. La seule façon d'engager tout le Royaume et ses peuples dans la Réforme ne pouvait être que par la conversion du Monarque. Les efforts pour obtenir ce basculement fut d'une constance pressante. L'on ne peut comprendre la Saint-Barthélémy si l'on ignore cet enjeu. 1572 marque un double échec : celui de la réconciliation par la réunion volontaire, celui de la construction du Royaume sur une base biconfessionnelle en anticipant sur les principes de tolérance, de liberté de conscience, mais aussi de liberté générale. Ce double échec réduira plus tard la marge d'action d'Henri IV quand il cherchera à donner au Royaume une assise de tolérance religieuse. Ce n'est pas le moindre paradoxe de constater que l'avancée de la tolérance par l'Edit de Nantes, qui fut une mesure d'autorité centrale, n'aura pu être obtenue qu'en renforçant le pouvoir absolu !

En marge de cette évolution à la française, nous observons l'échec de la solidarité évangélique européenne face aux intérêts strictement temporels des monarques et des princes. Les Etats-Nations, encore au berceau, commencent à grandir en dehors de la solidarité catholique autour de Rome comme de la solidarité évangélique.

La conclusion résulte de ce que « La France Huguenote fut un rêve dont le dormeur se réveillera profondément marqué d'images de paix, de réunion, mais aussi de guerre et du sang des uns et des autres désunis ». Après le double échec du basculement de la France dans la Réforme et de l'écrasement de celle-ci, une seule voie se présente aux tenants des deux confessions et des deux politiques : le « contrat ».

À la sortie de cette longue enquête minutieuse qui ne laisse aucun fait, aucun indice sans analyse, une question toute simple nous vient : Que sont les Cévennes dans ces grands mouvements de houle humaine, française et européenne ? C'est à chaque lecteur d'y répondre !

Henri Teisserenc

Elzière, Jean-Bernard, Faucherre, Nicolas, « Le château neuf de Portes : l'oeuvre de Jean de Budos vers 1545 ? », ***Fortifier sa demeure du XVIe au XVIIIe siècle***, s. dir. Faucherre, Nicolas, Gautier Delphine, Mouillebouche Hervé, Actes du cinquième colloque international au château de Bellecroix, 16-18 octobre 2015, Éditions du centre de castellologie de Bourgogne, Chagny, 2016.

Les deux auteurs se posent la question de la datation du bastion en forme de proue de navire attribué autrefois à Jacques de Budos lors de guerres de religion . Ils font la démonstration qu'il faudrait dater plus tôt cette partie du temps de Jean de Budos qui a participé aux guerres d'Italie avec François Ier. Assez fortuné, ses filles auront des dots conséquentes, Jean de Budos se met au goût du jour comme d'autres seigneurs méridionaux ayant connu l'Italie. Un prototype de la diffusion du système bastionné dans le champ privé.

À noter à cet égard que l'association pour la renaissance du château de Portes a fait peau neuve avec un nouveau conseil d'administration. La pièce de théâtre « La nuit des camisards » y sera jouée le 7 août 2017.

Retrouver les paysans, communauté-pouvoirs-territoires XIIIe-XXe siècles,

Mélanges en l'honneur d'Élie Pélaquier, textes recueillis par Pierre Casado et Frédéric Rousseau, Presses universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2017.

Élie Pélaquier, professeur d'université méritait un bel hommage pour tous les travaux qu'il a menés au sein du laboratoire du CNRS, « CRISES », et particulièrement en entreprenant avec Arlette Jouanna et Stéphane Durand la publication *in extenso* des délibérations des États du Languedoc et en faisant la synthèse dans un gros livre appelé *Des États dans l'État : les États du Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Droz, éditions, Genève, 2014. Élie Pélaquier a mené bien d'autres recherches comme le rappellent Pierre Casado et Frédéric Rousseau dans leur prolégomènes.

Les mélanges comportent deux rubriques : le paysan et la guerre et regards croisés sur les communautés.

Lafon, Jean-Marc, Les résistances paysannes à Napoléon en Espagne (1808-1814) : sociologie, motivations et efficacité

Muracciole, Jean-François, Résistance et groupes sociaux : le cas du monde rural dans la France libre

Peschot, Bernard, La question de l'approvisionnement des armées, une source militaire pour l'histoire rurale

Rousseau, Frédéric, Piste noire. La thèse du « consentement patriotique » à l'épreuve de ma mobilisation d'août 1914

Abbé, Jean-Loup, Aménager les terroirs humides aux époques médiévale et moderne : le rôle des communautés d'habitants et des seigneurs en Languedoc

Andréani, Roland, Les communautés villageoises vues par Alexis de Tocqueville (1805-1859)

Caillat, Gérard, De temps immémorial, les consuls de Nîmes

Casado, Pierre, Les champs lexicaux de la communauté

Durand, Stéphane, Les budgets des communautés de Languedoc au XVIIIe siècle

Jaudon, Bruno, Le « territoire communal » une invention qui n'a pas attendu la création des communes ?

Jouanna, Arlette, Une source méconnue pour l'histoire des communautés : les avis sur requêtes donnés par les syndics généraux

Michel, Henri, Un défenseur méconnu des communautés languedociennes à la fin de l'Ancien Régime : Charles Dupin

Olivier, Sylvain, Les limites communales de l'Ancien Régime à nos jours : un cas de migration de toponyme de frontière à La Lieude

Bibliographie d'Élie Pélaquier

Nous avons reçu

Cahiers de généalogie protestante, n° 137, 1er trimestre 2017. Au sommaire, Girard, Claude-Jean, « Les Barjac de Rochegude pendant et après la révocation de l'Édit de Nantes », p. 3-17.

Causses et Cévennes, revue du Club Cévenol, n° 2, 2017, au sommaire :

Puceh, Laurent, Offre, services et patrimoine : l'équipement culturel d'un monument historique, le château d'Assas.

Coopérative origine Cévennes, L'oignon doux des Cévennes, une aventure collective qui fête ses 30 ans en 2017

Gabel, Jean, Le social et la santé entre Causses et Cévennes

Fioravanti-Gilles, Nathalie, L'Orchestre de chambre des Cévennes

Trintignac, Jacques, Raibaud, Joëlle, Petite histoire du collège et du lycée devenu Groupe scolaire André Chamson

Compagnie Amarante, Il y a, au Vigan, comme un air de fête

Syndicat mixte d'étude et de pilotage du grand site de Navacelles, Le Cirque de Navacelles

Le Club cévenol fêtera son 117e congrès au Vigan, les 26-27 août 2017.

Centre d'Études et de Rencontres Méditerranéennes, siège à Palavas-les-Flots.

- *L'homme et les espaces maritimes (XVIe-XVIIIe siècles)*, 1998, dont au sommaire : Blanchard, Anne, « La défense des côtes languedociennes à l'époque moderne », p. 105-118 ; Taillemite, Étienne, « La Marine royale en Méditerranée (XVIIe-XVIIIe siècles), p. 27-40.

- *Les religions dans le monde méditerranéen*, tome 5, 2004, dont au sommaire, Delteil, Jacques, « camisards et tolérance », p. 119-138 ; Vinas, André « Le sentiment religieux populaire des Baux à Maguelonne », p. 173-181.

- *Les sciences et techniques dans le monde méditerranéen*, tome 6, 2006, dont au sommaire : Soutadé, Georges, « Quand la terre tremble en Languedoc-Roussillon », p. 121-130 ; Hélas, Jean-Claude, « Attaque et défense des sites fortifiés à partir des trois principales sources de la croisade contre les Albigeois », p. 149-200.

- *Les mouvements de population dans le monde méditerranéen*, tome 7, 2010, dont au sommaire : Hélas, Jean-Claude, « L'impact des grandes invasions sur les pays riverains de la Méditerranée », p. 7-28 ; Iancu-Agou, Danièle, « Mobilité et migration des Juifs du Languedoc-Provence au Moyen Âge », p. 45-48 ; Brenon, Anne, « Fuir et pardonner… déplacements et mouvements de population lié au catharisme dans le pays du rivage nord de la Méditerranée occidental », p. 49-68 ; Poher, Christiane, « Les Lombards ou Longobards, « maîtres bâtisseurs » de l'Aragon à la Russie », p 69-86 ; Saquer, Jacques, « Aspects de l'exode des Républicains espagnols en janvier-févier 1939 sur la « frontière sauvage » des Pyrénées orientales : défis et sublimations », p. 87-120.

- *L'homme et la terre dans le monde méditerranéen*, tome 8, 2013, dont au sommaire :Vinas, André, « Cévennes d'hier », p. 23-30 ; Hélas, Jean-Claude, « La terre et les hommes dans le Sud de la France », p. 55-88 ; Olivier, Sylvain, « Sous le regard des scientifiques, la culture du genêt textile du Lodévois, XVIIe-XXe siècle », p. 89-104.

- *Une région du monde : le Languedoc-Roussillon*, tome 9, 2014, dont au sommaire : Limouzin, Jacques, « Que nous dit le patrimoine du Languedoc-Roussillon ? », p. 99-112 ; Vinas, Robert, « Languedociens et Provençaux dans les campagnes de la maison de Barcelone en Méditerranée aux XIIe et XIIIe siècles », p. 161-172 ; Chamboredon, Robert, « Des Languedociens gros et grands aventuriers à Cadix au XVIIIe siècle », p. 195-218.

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 43, février 2017

- le nouveau conseil d'administration et le bureau
- éduquer au développement durable pour préserver l'avenir
- la réhabilitation des terrasses du hameau de Sablières

- les loisirs d'hiver dans les stations nature du Parc national des Cévennes.

Études Héraultaises, n° 48-2017

- Un article sur le vert-de-gris : Martin Jean-Claude, « Le verd-de-gris ou verdet à Montpellier : une traçabilité globale au XVIIIe siècle, p. 33-48

Un important dossier Occupation-Libération, essentiellement pour l'Hérault. Un article étendu au Languedoc-Roussillon :

- Guillauma, Yves, « Des structures du ministère de l'information en Languedoc-Roussillon, la direction régionale de Montpellier (1944-1967) ».

À noter qu'un résumé en anglais et en occitan précède chaque article.

Fruits oubliés, n° 70,

Un dossier sur L'Asimine notre future banane locale ?

Généalogie en Cévennes, n° 115, février 2017. Diverses petites transcription de textes, tels que Un exemple de bigamie, Inondation à St-Germain-de-Calberte, Noyade à Rivières de Theyrargues…

Hugenotten, 81, Jahrgang nr 2/2017

Les cahiers du Haut-Vidourle, Histoire et ethnologie du piémont cévenol.

Les amis de Clio, St-Hippolyte-du-Fort

Saluons le renouveau de cette revue reprise par un nouveau conseil d'administration et un nouveau comité de rédaction. Son action englobe le territoire qui s'étend de la source du Vidourle à St-Roman-de-Codières et St-Hippolyte-du-Fort, jusqu'à Sauve et Quissac, englobant les communes proches.

Pour s'abonner : 10 €, 2 numéros l'an, Les amis de Clio, Le Pouget, 30170 Le Cros

N° 23

- Cadoret, Florian, De la notion de piémont
- Ribaldone, Thierry, Trois tours des Anduze
- Abbal, Odon, Canadiens et Cigalois
- Fiol, Véronique, Chronique occitane

n° 24

- Cadoret, Florian, De la notion de piémont (2ème partie)
- Schira, Bernard, Et il est venu avec son violon, en 1754
- Castanet, Roland, Le double assassinat du mas du Vidourle, en 1784
- Fiol, Véronique, Chronique occitane

Patrimoine 30, n° 37, mai 2017

Numéro consacré à la recherche archéologique : Les aménagements post-antique des abords de l'amphithéâtre de Nîmes, Les fouilles de l'INRAP à Uzès et une étude sur un monument contemporain : la nef solaire de Tavel.

Revue d'Histoire de Nîmes et du Gard (succède à Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard), n° 32, mars 2017.

- Retour sur une belle inconnue : l'École de mutilés de Nîmes (1915-1921), par Claude Mazauric
- Henri Pitot, un constructeur qui a beaucoup œuvré dans l'actuel département du Gard, par Louis Gabard
- Naissance de la Gendarmerie nationale (1791-1801), l'exemple du département du Gard, par Catherine Schmidt
- Le sénéchal de Nîmes-Beaucaire au XIIIe siècle : homme de main ou haut fonctionnaire de la royauté ? Le cas de la conquête royale du Gévaudan, par Antoine Meissonnier
- Du choc des mémoires en histoire, à propos de l'abbé Pialat prêtre réfractaire en Cévennes, par Gérard Cholvy
- La subdélégation du Vigan au XVIIIe siècle, un maillon de la « monarchie administrative » par Robert Chamboredon.

Diverses nouvelles des archives du Gard et des archives diocésaines.

À signaler

Académie cévenole, ***Personnages connus ou méconnus du Gard et des Cévennes***, tome 1, éditions de la Fenestrelle, 2017.

Prion, Pierre, ***Un Rouergat au siècle des Lumières, voyages, aventures, contes, anecdotes***, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Archives historiques du Rouergue. 2017. Au sommaire ; Autobiographie de Pierre Prion, ses mémoires sur le Rouergue. Pierre Prion fut le secrétaire ou valet du marquis d'Aubais (en Vaunage) et l'auteur d'une « chronologiette » ***La chronologiette de Pierre Prion***, 1744-1749, ***un village en Languedoc***, publié, commenté par Jean-Marc Roger et Emmanuel Le Roy Laclurie, Fayard, 2007.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains	9,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC